COMMUNE DE GRANDVILLARD

BULLETIN D'INFORMATIONS COMMUNAL



N° 99 - novembre 2026

Vous y trouverez notamment :

Convocation à l'Assemblée communale du 25 novembre 2026

Budgets 2027

Les pAGES +, L'écho de la Commission Seniors

Le coin des sociétés locales et des manifestations

Table des matières

1. LE MOT DE LA SYNDIQUE 3
2. COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL ET REPARTITION DES DICASTERES POUR LA LEGISLATURE 2026 - 2031 6
3. ETAT DE LA POPULATION AU 31.12.2025 7
4. VENTE DES SAPINS DE NOEL 7
5. ADMINISTRATION COMMUNALE 8
6. CARTE D'IDENTITE BIOMETRIQUE 9
7. COMPTOIR 2026 - STAND DE L'INTYAMON : UN IMMENSE MERCI ! 10
8. CONVOCATION A L'ASSEMBLEE COMMUNALE 11
9. BUDGET 2027 12
10. LOGICIEL METIER – CIVETICA CREDIT ADDITIONNEL 17
11. STAND DE TIR PARTICIPATION A LA RENOVATION DES CIBLES 18
12. ROUTE – ACHAT SILO A SEL 19
13. AMENAGEMENT MODIFICATION DU PAL ET ELABORATION DU PAD SAPPALEYS 20
14. RENOUVELLEMENT DES COMMISSIONS COMMUNALES - législature 2026 - 2031 21
15. MODE DE CONVOCATION POUR LES ASSEMBLEES COMMUNALES - législature 2026 - 2031 22
16. LES pAGES + L'ECHO DE LA COMMISSION SENIORS 23
17. SECHERESSE ET FORÊTS 35
18. ENSEMBLE FAISONS BOUGER NOTRE COMMUNE 36
19. LE COIN DES SOCIETES LOCALES ET DES MANIFESTATIONS – CALENDRIER DE L'INTERSOCIETE 37
20. PARC NATUREL REGIONAL GRUYERE PAYS-D'ENHAUT 45
21. TAILLE DES HAIES VIVES 47
22. BIBLIOTHEQUE REGIONALE DE L'INTYAMON 48
23. OFFRE D'EMPLOI 48
24. INFORMATIONS RELATIVES AUX DECHETS 49
25. COTATISATIONS AVS – OBLIGATION DE COTISER 51
26. ATELIERS COMPETENCES NUMERIQUES – PRO JUVENTUTE 52
27. FRI-TIME 53
28. CALENDRIER DES CONSULTATIONS 2027 PARENTS-ENFANTS 54
29. BIEN VOIR ET ETRE VU : LA VISIBILITE AU SERVICE DE LA SECURITE 55
30. GUICHET VIRTUEL FRIBOURGEOIS 56
31. TRANSPORTS PUBLICS – CARTES JOURNALIERES DEGRIFFEES « COMMUNE » 57
32. ACTIVITES ECONOMIQUES 58
33. LA GRUYERE SE DIGITALISE ! 59
34. SITE INTERNET 60

Vous retrouvez la version numérique du bulletin communal sur le site internet de la commune, à l'adresse suivante : https://grandvillard.ch/bulletins-dinformation/.

Photo de couverture réalisée par Julien Fruchou.

1. LE MOT DE LA SYNDIQUE

Chères habitantes, Chers habitants de Grandvillard,

A la suite de l'élection communale du 8 mars 2026, deux nouveaux conseillers, Julien Fruchou et Arnaud Delabays sont venus rejoindre les rangs des conseillers communaux sortants pour la législature 2026-2031. L'assermentation a eu lieu le 25 avril et c'est avec enthousiasme que nous avons siégé pour la première fois le lundi 27 avril.



De gauche à droite : Arnaud Delabays, Marc-Olivier Benninger, Bertrand Borcard, Suzanne Cosandey, Julien Fruchou

La répartition des fonctions et des dicastères s'est faite dans un climat constructif, en tenant compte des compétences, des aptitudes et des intérêts de chacune et chacun. Nous avons ensuite établi le Règlement d'organisation du conseil communal, document qui régit le fonctionnement interne et l'organisation pratique de l'exécutif communal.

Deux jours plus tard, nous avons rencontré l'ensemble des conseillers-ères communaux de Bas-Intyamon et de Haut-Intyamon afin de définir les représentations au sein des comités des associations gruériennes. Cette rencontre s'est déroulée dans un climat de coopération.

En début de législature, l'Association des Communes Fribourgeoises, en collaboration avec la Conférence des Préfets et le Service des communes, organise des cours d'introduction à l'intention des élus-es communaux. Plusieurs d'entre nous ont suivi ces cours introductifs.

De fin août à début octobre, les formations ont repris et les membres du conseil communal se sont investis dans les différentes formations proposées, chacune et chacun selon ses dicastères et ses intérêts :

- La gouvernance communale
- Le rôle de la commune dans l'aménagement du territoire et les constructions
- Les finances communales
- Société – Juniors
- Société – Seniors
- Eau potable et Eaux usées
- Aspects sécuritaires
- Les naturalisations

Nous travaillons ensemble depuis plus de 6 mois. Force est de constater que les nouveaux conseillers ont rapidement montré leur envie d'apprendre et leur souci de bien faire. Je tiens à relever l'excellente ambiance qui règne lors de nos séances où chacune et chacun peut apporter ses idées dans le respect mutuel.

Un climat de travail agréable s'est installé avec pour objectif commun de s'investir en tenant compte des besoins de notre commune, tout en respectant et en appliquant les lois et les règlements communaux, cantonaux et fédéraux.

Dans le cadre de nos différentes fonctions, nous engager pour la communauté, apporter des idées et agir avec responsabilité et équité constituent un honneur, mais également une lourde responsabilité que nous avons à cœur d'assumer ensemble au service de la population de Grandvillard.

Au début du mois de juillet, le conseil communal et les employé-es de l'administration se sont réunis durant un après-midi de travail afin d'établir le programme de législature par dicastère. Chacun-e a pu exprimer ses idées dans le but de fixer des objectifs à atteindre au cours de la période 2026-2031.

Pour illustrer cette législature que nous venons de commencer, je me permets de reprendre un passage du discours d'investiture d'un grand Président américain, John F.Kennedy, prononcé le 20 janvier 1961 :

« Nous ne pourrons pas tout faire dans les cent premiers jours. Ni dans les mille premiers jours, ni pendant toute la durée de notre mandat, ni même peut-être pendant toute notre vie sur cette planète. Mais commençons ! »

A cette citation, j'ajouterais aujourd'hui : mais continuons.

Le conseil communal travaille avec sérieux sur l'ensemble des dossiers à traiter, mais il a également l'occasion de participer à des moments plus récréatifs. Ça a notamment été le cas pour moi lors de la Rencontre des Jeunesses gruériennes, à l'occasion du jeu des syndics-ques. Le président de la société de Jeunesse, Rémy, devait également participer à cette animation et je pense que c'est avec une certaine appréhension que nous sommes tous deux montés sur scène. Deux sociétés participaient simultanément au jeu et l'une d'elles était éliminée à chaque partie. Je devais mimer un proverbe et Rémy devait le deviner.

Nous étions vraiment concentrés sur ce qu'on avait à faire sans nous occuper de la partie adverse. Les membres de la société de Jeunesse, tous et toutes debout sur une table proche de la scène, nous ont chaleureusement encouragés.

Quel magnifique moment, quelle belle jeunesse qui nous permet de recharger nos batteries grâce à tous les événements intergénérationnels qu'elle organise ! Merci les jeunes !

Merci également à toutes les sociétés de notre commune qui font vivre notre village et renforcent les liens sociaux entre les habitants. Ces liens sont essentiels à notre bien-être physique, mental et collectif.

Merci à tous les bénévoles qui s'engagent envers des personnes qui en ont besoin et qui donnent de leur temps lors des événements organisés par les sociétés.

Merci également à nos commerces qui nous permettent de bénéficier de services de proximité.

Merci aux citoyens qui ont accepté de faire partie d'une commission communale et qui mettront leurs compétences et leurs connaissances au service de la communauté.

Merci à tous-tes les employé-es communaux pour leur professionnalisme et leur investissement.

Merci à mes collègues du conseil communal qui prennent leur fonction à cœur, qui s'investissent et avec lesquels j'ai beaucoup de plaisir à travailler et à collaborer.

Et merci à vous tous, Grandvillardines et Grandvillardins, pour la confiance et le respect que vous témoignez au conseil communal et aux employé-es communaux.

Il est encore un peu tôt, mais je profite de cette occasion pour souhaiter à toute la population villageoise de belles fêtes de fin d'année et lui adresser mes meilleurs vœux pour 2027.

Suzanne Cosandey, syndique



2. COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL ET REPARTITION DES DICASTERES POUR LA LEGISLATURE 2026 - 2031

Voici la composition du nouveau conseil communal et la répartition des dicastères pour la législature 2026 - 2031.

Mme Suzanne Cosandey, syndique (suppléant : M. Marc-Olivier Benninger)

Administration générale
Personnel communal
Enseignement et formation
Bibliothèque
Affaires sociales
Accueil de la petite enfance
Santé
Home
Seniors

M. Marc-Olivier Benninger, vice-syndic (suppléant : M. Julien Fruchou)

Constructions
Bâtiments communaux
Energie
Tourisme
Chemins pédestres
Parc naturel régional Gruyère/Pays-d'Enhaut

M. Bertrand Borcard (suppléante : Mme Suzanne Cosandey)

Finances
Aménagement du territoire
Armée
Economie
Gravière
Route de la Gare

M. Arnaud Delabays (suppléant : M. Bertrand Borcard)

Routes communales
Agriculture
Chalets et alpages
Syndicat des chemins alpestres
Terrains communaux
Forêts
Environnement
Endiguement

M. Julien Fruchou (suppléant : M. Arnaud Delabays)

Approvisionnement et protection des eaux
Cimetière
Relation avec la Paroisse
Police du feu
Protection de la population
Ordre public
Gestion des déchets
Sociétés culturelles et sportives
Parcs publics

---

3. ETAT DE LA POPULATION AU 31.12.2025

31.12.2024	903
31.12.2025	925 (+22 ou +2.43%)

Dont 139 personnes de nationalités étrangères, soit 15.02%.
Parmi les 20 nationalités représentées, les principales communautés étrangères sont le Portugal (43) la France (43), Belgique (10), Ukraine (10), Roumanie (9).

(Chiffres publiés par l'Office fédéral de la statistique (OFS)

Doyen	06.12.1933
Doyenne	28.01.1929

Au 31.12.2025, la population comprenait 3 personnes âgées de 90 ans et plus.

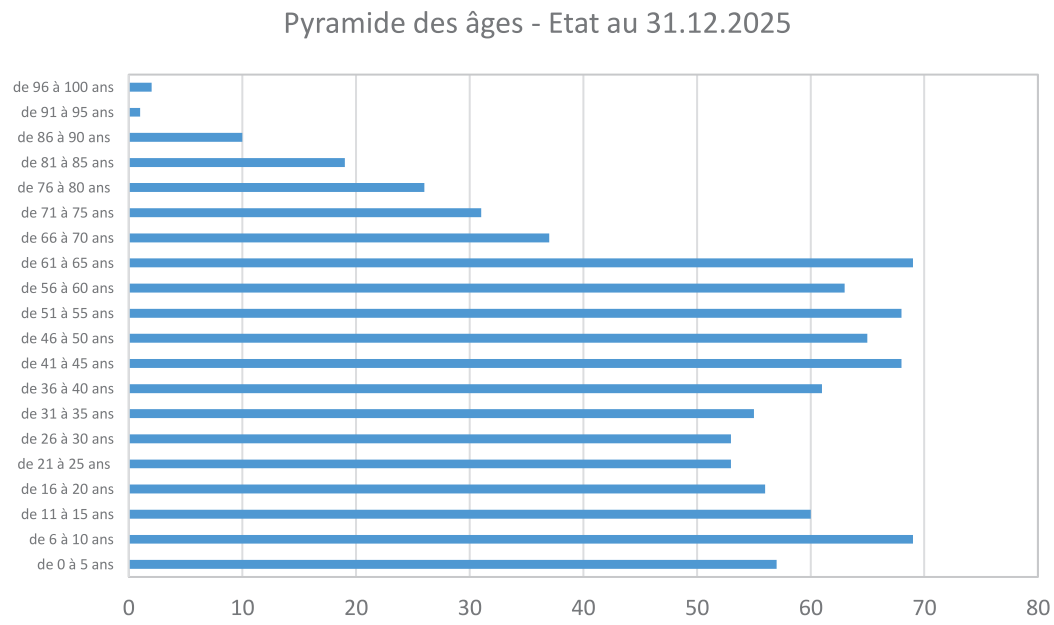

4. VENTE DES SAPINS DE NOEL



La traditionnelle vente des sapins de Noël aura lieu le

jeudi 3 décembre 2026 de 16h00 à 18h00

Prix : CHF 25.00 (100-150 cm) ; CHF 35.00 (150-200 cm)



La vente aura lieu devant la façade touristique ou en cas de mauvais temps sous le couvert de l'ancien abri des containers (Route des Liéres 50a)

5. ADMINISTRATION COMMUNALE

Heures d'ouverture



Mardi :	08h30 - 11h30	et	14h00 - 17h00
Jeudi :	14h00 - 17h00		
Vendredi :	08h30 - 11h30		

ou sur rendez-vous en dehors des heures d'ouverture

Contacts

Secrétariat/Contrôle des habitants/AVS :	+41 26 928 11 50
Finances :	+41 26 928 20 50
Constructions :	+41 26 928 20 51
Courriel :	administration@grandvillard.ch

Fermetures annuelles de l'administration communale



Vacances de Noël :	du lundi 21 décembre 2026 au lundi 4 janvier 2027 inclus
Vacances de Pâques :	du vendredi 26 mars au lundi 5 avril 2027 inclus
Pont de l'Ascension :	du jeudi 6 mai au lundi 10 mai 2027 inclus
Pont de la Fête-Dieu :	du jeudi 27 mai au lundi 31 mai 2027 inclus
Vacances d'été :	du lundi 26 juillet au lundi 16 août 2027 inclus

Etablissement de divers documents

Pour l'établissement des **cartes d'identité** non biométriques (voir article suivant) et des **attestations de sortie du territoire suisse des enfants mineurs**, nous vous recommandons **d'anticiper** vos demandes à l'administration communale.



Pour les passeports et les cartes d'identité, vous avez également la possibilité de vous présenter au

Service de la population et des migrants
Route d'Englisberg 11
1763 Granges-Paccot

Il est conseillé de prendre rendez-vous au +41 26 305 15 26 ou directement sur le site Internet :

https://www.fr.ch/vie-quotidienne/documents-didentite/passeports-et-cartes-didentite

6. CARTE D'IDENTITE BIOMETRIQUE

Des documents d'identité sécurisés et difficilement falsifiables sont essentiels pour prévenir les usurpations d'identité, falsifications et autres abus. C'est pourquoi, à l'instar des billets de banque, ils doivent être régulièrement modernisés sur le plan technologique.



Ainsi, la carte d'identité biométrique suisse a été introduite le 2 novembre 2026. Elle contient une puce avec deux empreintes digitales et une image faciale, offrant une sécurité renforcée pour les voyages dans l'UE.

Les données biométriques bénéficient d'une protection renforcée. Leur lecture n'est possible que si la carte d'identité est physiquement présentée. Toute lecture à distance est impossible. De plus, la Suisse n'autorise l'accès aux empreintes digitales qu'aux pays appliquant des règles de protection des données équivalentes aux siennes.

La nouvelle carte d'identité biométrique va garantir que les Suisses pourront continuer à se déplacer librement dans l'Espace de l'Union européenne à l'avenir. Pour des raisons de sécurité, les pays de l'Union européenne ne délivrent en effet plus que des cartes d'identité biométriques.

Les cartes d'identité non biométriques délivrées avant le 1er novembre 2026 pourront continuer à être utilisées pour voyager dans l'Union européenne jusqu'à leur expiration (10 ans au maximum pour les adultes).

Les Suissesses et les Suisses ont ainsi dorénavant le choix entre l'un ou l'autre de ces documents selon leurs besoins :

- **<u>Carte d'identité biométrique</u>**
  Elle est recommandée pour les personnes qui voyagent au sein de l'UE.
  Celle-ci doit être commandée auprès du Service de la population et des migrants (SPoMi)**, le rendez-vous est obligatoire.**
  Prendre rendez-vous sur www.passeportsuisse.ch ou composer le 026 305 15 26.

- **<u>Carte d'identité non biométrique</u>**
  Elle est suffisante pour les personnes qui utilisent la carte uniquement comme pièce d'identité en Suisse.
  Elle peut continuer à être commandée auprès des communes ou auprès du Service de la population et des migrants (SPoMi).

Le coût des 2 documents reste identique.

7. COMPTOIR 2026 - STAND DE L'INTYAMON : UN IMMENSE MERCI !

Onze jours d'effervescence, de rencontres et de convivialité ! Le stand de l'Intyamon a fait vibrer le Comptoir gruérien au rythme de notre vallée.

Les communes de Bas-Intyamon, Grandvillard et Haut-Intyamon adressent un immense merci au comité d'organisation, qui a œuvré avec passion et détermination pendant près de deux ans pour donner vie à ce beau projet. Un engagement remarquable qui mérite toute notre reconnaissance !

Merci également aux nombreux bénévoles qui ont donné de leur temps et de leur énergie, entre cuisine, service, escaliers et coups de stress, toujours avec le sourire et dans un bel esprit d'entraide.

Notre gratitude va aussi aux sponsors et partenaires pour leur précieux soutien, ainsi qu'au public venu nombreux partager un moment au stand. Les sourires, les encouragements et les mots chaleureux reçus ont été une magnifique récompense.

Ensemble, toutes et tous ont fait vivre le souffle de l'Intyamon !

Les communes de Bas-Intyamon, Grandvillard et Haut-Intyamon









Intyamon
LE SOUFFLE D'UNE VALLÉE

8. CONVOCATION A L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et les citoyens actifs de la Commune de Grandvillard sont convoqués à l'assemblée qui aura lieu le :

mercredi 25 novembre 2026, à 20.00 heures,
à la Salle communale, à Grandvillard

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 22 avril 2026 (il ne sera pas lu ; il peut être consulté à l'administration communale, ainsi que sur le site internet https://grandvillard.ch/)

2. Présentation du plan financier 2027 – 2031
   Rapport de la commission financière

3. Budget 2027 (il ne sera pas lu ; il peut être consulté à l'administration communale ainsi que sur le site internet https://grandvillard.ch/)
   - 3.1. Présentation générale
   - 3.2. Budget de résultats
     - 3.2.1. Synthèse budget de résultats
   - 3.3. Budget des investissements
     - 3.3.1. Administration – Logiciel métier – Civetica – crédit additionnel
     - 3.3.2. Stand de tir – participation à la rénovation des cibles
     - 3.3.3. Routes – achat silo à sel
     - 3.3.4. Aménagement – PAD Sappaleys
   - 3.4. Préavis de la commission financière
     Votes du budget global

4. Législature 2026-2031. Renouvellement des commissions communales
   - 4.1. Election des membres de la commission financière
   - 4.2. Election des membres de la commission des naturalisations
   - 4.3. Election des membres de la commission d'aménagement et de l'énergie

5. Mode de convocation des assemblées communales pour la législature 2026-2031

6. Divers

Tous les documents relatifs aux objets à traiter durant l'assemblée peuvent être consultés à l'administration communale, durant les heures d'ouverture, dix jours avant l'assemblée.

En conformité avec la loi sur les communes (LCo), l'assemblée sera enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Le Conseil communal

Grandvillard, le 13 novembre 2026

9. BUDGET 2027

Conformément aux articles 87 et suivants de la Loi du 25 septembre 1980 sur les communes, le Conseil communal a établi les budgets de résultats et des investissements de l'année 2027. Ces budgets seront soumis à l'Assemblée communale du mercredi 25 novembre 2026. Ils pourront être consultés à l'administration communale ou sur le site internet, dès le 13 novembre 2026. Pour des raisons écologiques, ils ne seront pas imprimés.

Budget de résultats

Ce budget comprend tous les produits et toutes les charges, y compris les amortissements des dettes. Les produits et les charges sont spécifiés par l'énumération détaillée de leurs objets. Ils sont inscrits pour leur montant brut, sans compensation.

Le tableau ci-dessous résume les chapitres du budget 2027 en reprenant celui de 2026 et les comptes de 2025 comme comparatif.

Comptabilité
01 Commune de Grandvillard

BUDGET
Total

Date: 23/10/2026
Page: 1

Compte	Désignation	Budget 2027		Budget 2026		Comptes 2025	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	743,337.00	188,608.00	762,480.00	196,608.00	687,352.47	229,684.52
1	ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE	110,804.00	40,000.00	101,819.00	37,000.00	97,731.30	39,877.95
2	FORMATION	2,885,416.00	1,501,482.00	2,863,670.00	1,582,341.00	3,058,418.69	1,825,844.29
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	263,581.00	87,054.00	219,268.00	50,153.00	239,192.49	76,631.70
4	SANTÉ	552,173.00	3,660.00	458,586.00	3,660.00	433,148.05	4,454.70
5	PRÉVOYANCE SOCIALE	522,914.00	1,000.00	573,291.00	1,000.00	473,549.60	6,071.10
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	371,166.00	94,058.00	386,566.00	91,869.00	292,270.27	95,781.73
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	738,628.00	631,266.00	758,145.00	640,534.00	709,266.09	651,600.10
8	ÉCONOMIE PUBLIQUE	198,831.00	55,452.00	198,691.00	80,014.00	457,468.23	454,045.39
9	FINANCES ET IMPÔTS	29,650.00	3,303,729.00	24,500.00	3,123,720.00	50,417.20	3,380,155.61
TOTALISATION		**6,416,500.00**	**5,906,309.00**	**6,347,016.00**	**5,806,899.00**	**6,498,814.39**	**6,764,147.09**
Résultat			**510,191.00**		**540,117.00**	**265,332.70**	

Selon la récapitulation présentée ci-dessus, le budget de résultats 2027 se résume comme suit :

Charges	CHF	6'416'500.00
Revenus	CHF	5'906'309.00
Excédent de charges	**CHF**	**510'191.00**

Le budget de résultats 2027 a été élaboré sur la base des données disponibles, notamment les budgets transmis pour les charges liées (cantonales et régionales) ainsi que les éléments communaux connus. Les contributions imposées par le canton et les associations intercommunales sont basées selon le nombre d'habitants au 31 décembre de l'année précédente, soit **925 habitants au 31.12.2025**, contre **903 au 31.12.2024**, ce qui représente une hausse de **2.4%** (contre une hausse de 5.2% de 2023 à 2024).

Lors de l'élaboration des budgets de 2026 et devant l'ampleur de l'excédent de charges, le Conseil communal avait dû procéder à une analyse détaillée de chaque poste pour réduire les budgets et affiner les recettes fiscales, dans le but de se rapprocher le plus possible de la réalité et limiter l'excédent de charges. En effet, les exercices précédents, bien que budgétés déficitaires, et ce dans une moindre mesure, s'étaient conclus par un excédent de revenus. Pour l'exercice 2027, le Conseil communal est reparti sur les bases de 2026, soit une approche volontairement optimiste d'un point de vue des recettes d'impôts et restrictif dans les charges. Lors du bilan 2026 au printemps prochain, nous aurons une première réponse quant à savoir si notre approche était la plus pertinente ou pas.

Un thème souvent débattu est celui de **l'augmentation des charges liées**, année après année. Il convient de s'y attarder. Le graphique ci-dessous illustre l'évolution de ces charges sous différents angles et ce depuis 2022.

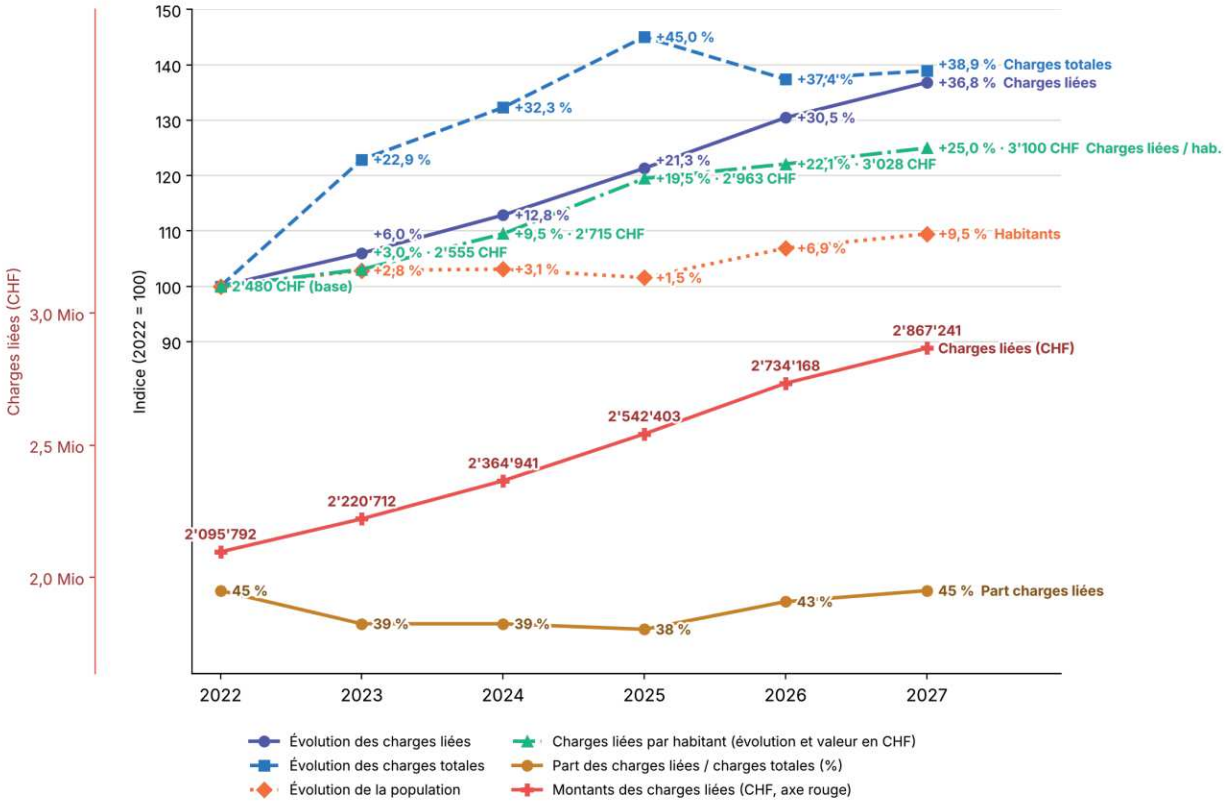

Indice 2022 = 100. La courbe rouge (axe en CHF) donne les montants des charges liées ; la courbe ocre, leur part dans les charges totales.

Quelques constats :

- Après une hausse de 7.5% l'année dernière, nous faisons face à une nouvelle hausse de 4.9% des charges liées.
- Ces charges, qui atteignent CHF 2'867'241.00 représentent à elles seules 45% du total des charges communales.
- Entre 2022 et 2027, les charges liées passent de CHF 2'095'792.00 à CHF 2'867'241.00, soit près de +37% (CHF +771'449.00).

- Sur la même période, la population n'augmente que de 9,5% (de 845 à 925 habitants sur une base N-2).
- La hausse des charges liées est continue chaque année.
- Les charges liées par habitant passent de CHF 2'480.00 à CHF 3'100.00 (+25%) : chaque habitant supporte une charge plus élevée, car ces dépenses progressent plus vite que la population.

L'évolution des charges liées pèse lourdement dans les finances communales et limite de plus en plus leur champ d'action. Les années à venir seront marquées par une forte hausse de ces charges, conséquence des nouvelles infrastructures régionales et des besoins de la population, tels que le 4ème CO, le centre sportif régional, les EMS, la nouvelle centrale du Secours Sud Fribourgeois, la transformation de la STEP, l'accompagnement des ainés, les aides sociales, etc. Cette évolution amènera des réflexions de fond quant aux financements des communes et des décisions devront être prises tant au niveau communal, régional que cantonal pour pérenniser les finances publiques tout en garantissant un service de qualité et des infrastructures nécessaires à la population.

Bien que le Service des communes recommande la présentation d'un budget équilibré, le Conseil communal considère qu'il est **justifié de proposer un budget déficitaire pour 2027**. Une part significative de l'excédent de charges provient de dépenses obligatoires sur lesquelles la commune n'exerce aucune influence. Le solde concerne des charges ponctuelles, nécessaires au bon fonctionnement communal ainsi qu'au maintien de la qualité des prestations publiques.

Conformément à la législation et aux recommandations du Service des communes, le déficit sera **absorbé par le capital propre non affecté**, comprenant le capital propre sans financements spéciaux, les fonds affectés et la réserve de réévaluation du patrimoine administratif.

Enfin, conformément à l'art. 11 al.2, de la Loi sur les finances communales (LFCo), le Conseil communal accompagne la présentation de chaque chapitre budgétaire par un bref message explicatif.

0. Administration générale

L'excédent de charges diminue très légèrement (-2%) par rapport à 2026. Certaines dépenses de matériel ont été faites en 2026 et présentent une baisse pour 2027 (scanner pour les votations par exemple). Cependant, la hausse des coûts de l'énergie a été anticipée (chauffage).

De plus, les revenus provenant des gravières enregistrent une nouvelle baisse en raison d'une estimation inférieure du volume des graviers : le site d'exploitation de la Tâna vit ses dernières années et l'exploitation optimise l'extraction en coordination avec les sites régionaux avant de pouvoir passer au prochain site de la Dâda.

1. Ordre et sécurité publics, défense

Ce chapitre fait état d'une augmentation d'excédent de charges de près de CHF 6'000.00 (+9.2% d'excédents de charges).

La participation au Service des curatelles augmente de CHF 7'602.00 (+14.9%).

A cela, les recettes en augmentation provenant de la taxe non-pompiers sont reversées directement à l'ASSF et n'impactent donc pas le résultat.

2. Formation

Ce chapitre enregistre une augmentation de l'excédent de charges de +CHF 102'605.00 (+8.0%) pour un total de charges de CHF 2'885'416.00, soit le poste budgétaire le plus important. Les

charges sont relativement stables (+0.8%) alors que les revenus ont diminué (-5.1%). La hausse des charges est due à l'augmentation des charges liées (notamment les participations aux dépenses cantonales pour l'école primaire, aux frais d'exploitation et d'investissement des CO de la Gruyère, et aux institutions spécialisées pour personnes handicapées). Les charges de l'AES (accueil extra-scolaire) sont également en augmentation, la structure actuelle ayant dû être adaptée pour respecter les critères d'encadrement.

En ce qui concerne le cercle scolaire, les charges générales sont en nette baisse, notamment en raison de la diminution des coûts des transports scolaires suite à l'appel d'offre et la mise en concurrence.

3. Culture, sport et loisirs

Globalement, l'excédent de charges est en augmentation de 4.4%. L'entretien des terrains est en légère hausse et la part de la commune à la mise aux normes de l'éclairage a été intégrée.

Concernant le parc du Saudillet, des installations de jeux pour enfants devenues vétustes doivent être remplacées. La Société d'intérêts villageois (SIV) participera généreusement à cette dépense.

La participation à la régionalisation des sports (AISG) est en légère baisse, l'année 2026 étant impactée par la patinoire provisoire à Charmey.

4. Santé

Dans ce chapitre, les dépenses sont majoritairement des charges liées régionales ou cantonales. L'augmentation de l'excédent de charges se situe à 20.6% (+CHF 93'587.00). Les contributions aux coûts des EMS, à l'accompagnement régional des personnes âgées et les subventions sont en forte augmentation.

5. Prévoyance sociale

Dans ce chapitre, les dépenses sont également majoritairement des charges liées régionales ou cantonales. L'excédent de charges est en baisse de 8.8% (-CHF 50'377.00).

Cette bonne nouvelle n'est pas due à une baisse réelle de charges liées, mais à une correction par rapport à 2026 où, en parallèle aux mesures d'économie du canton (PAFE), les participations aux prestations complémentaires AVS et AI, qui étaient gelées, avaient été imputées aux communes (pour environ CHF 75'000.00 pour notre commune). Ces charges ne sont donc pas reprises pour 2027.

Nous notons également une nouvelle augmentation de la participation cantonale aux institutions spécialisées et aux handicapées (+9.1%, soit +CHF 24'392.00). En revanche, avec l'abandon du PAFE, la participation au service social régional baisse de CHF 13'956.00.

6. Trafic et télécommunications

L'excédent de charges de ce chapitre est inférieur à celui de 2025 (baisse de 6.0%) grâce à une hausse des revenus (+2.4%) et une baisse des charges (-4.0%). Le changement de l'éclairage public est bientôt terminé et fait ainsi diminuer les charges. Notre participation au trafic régional est en légère baisse et le poste matériel et machines est en baisse, la saleuse ayant été budgétisée sur 2026.

7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Dans ce chapitre, l'excédent de charges recule de 8.7% par rapport à l'exercice précédent (-CHF 10'249.00). Les travaux d'endiguement sont moins importants par rapport à 2026 (-CHF 22'700.00). A l'inverse un montant pour le plan climat du PNR a été budgété, tout comme, dans le

domaine des constructions, les honoraires d'ingénieurs pour le suivi des raccordements d'eau et la digitalisation des dossiers archivés.

8. Économie publique

Ce chapitre est marqué par une hausse de +20.8% d'excédents de charges (+CHF 24'702.00) : les charges restent inchangées mais les revenus subissent une baisse de -31%.

Des travaux nécessaires dans les alpages (caisson et captage d'eau notamment) font augmenter les charges du poste entretien.

La participation aux entités touristiques est en baisse, par rapport au budget 2026 qui comprenait notre participation au stand de l'Intyamon du comptoir, en revanche, celle de l'ARG est à la hausse.

A noter également l'estimation à la baisse de la part au bénéfice de la CREG (abandon de la rétribution du label Naturemade VUE par Groupe E).

9. Finances et impôts

Les revenus d'impôts sont difficiles à estimer et l'importante variabilité de ce poste peut influencer les résultats de manière significative. L'appréciation se base sur les valeurs du Service cantonal des contributions. Nous tablons sur une augmentation de l'excédent de revenus de CHF 174'859.00 (soit +5.6%).

A noter que les montants en lien avec la péréquation financière intercommunale (péréquations des besoins et des ressources) sont relativement stables, mais en légère baisse.

Budget des investissements

Les investissements sont traités séparément dans les chapitres 10 à 13 de ce bulletin.

Bertrand Borcard, conseiller communal



10. LOGICIEL METIER – CIVETICA CREDIT ADDITIONNEL

En mai 2024, la société développant notre système informatique, Axians-Infoma, nous informait de la fermeture de ses bureaux romands. Cette annonce nous portait à croire à l'abandon imminente de leur solution francophone et nous avions entamé les démarches pour changer de fournisseur informatique.

Après l'étude des différentes possibilités, notre choix s'est arrêté sur la solution Citizen de la société T2i, basée en Suisse-Romande et implantée dans la majorité des communes gruériennes. Un crédit initial de CHF 80'000.00 a été présenté à l'Assemblée Communale du 27 novembre 2024 et admis par la majorité des citoyens.

Les travaux de migration ont ainsi débuté en mars 2025 et se sont terminés en janvier 2026. Ils ont nécessité un investissement conséquent du personnel administratif. Le coût final de cette opération s'est élevé à CHF 88'401.35 auquel un supplément de CHF 5'500.00 était à prévoir pour la mise en place de la facturation d'impôts prévue début 2027. Ainsi, la demande d'un crédit additionnel de CHF 14'000.00 devait être présentée cet automne pour clôturer ce projet.

Le 23 juillet dernier, un courrier de SPDG (Swiss Post Digital Government SA – société issue du regroupement du groupe T2i avec Dialog Verwaltungs-Data AG) annonçait la fin de la solution Citizen au 31 décembre 2030. En remplacement, un nouvel outil « Civetica », proposant l'ensemble des outils de nouvelle génération et déjà actif en Suisse Allemande, nous est proposé.

Au moment du bouclement du présent bulletin, nous demeurons dans l'attente d'une offre personnalisée du fournisseur intégrant un rabais lié au regroupement des communes de la Gruyère concernées et une compensation au vue de notre récente migration. Les coûts suivants sont basés sur une offre standard pour les communes de 500 à 1'000 habitants. Ils se composent de la reprise de bureautique et hébergement pour CHF 6'421.15 et la mise en place du logiciel métier pour CHF 41'484.45, soit un total de CHF 47'905.60. La maintenance annuelle est de CHF 35'351.95 soit une hausse estimée de CHF 4'000.00 des coûts actuels.

Dès lors, le crédit additionnel se présente de la manière suivante :

• Surcoût migration initiale :	CHF	8'401.35 ;
• Reprise bureautique et hébergement :	CHF	6'421.15 ;
• Mise en place logiciel métier :	CHF	41'484.45 :
• Arrondi :	CHF	693.05 ;
• TOTAL :	CHF	57'000.00.

L'amortissement est prévu sur 4 ans, soit CHF 14'250.00 par année, sans autres charges, le financement provenant des fonds propres.

Cette situation contrariante, indépendante de notre volonté, demeure toutefois la meilleure alternative en termes de coûts et de temps de travail. La volonté du conseil est de procéder au changement durant l'année 2027 afin que la reprise de la facturation des impôts communaux par notre administration puisse se faire au 1er janvier 2028, soit un report d'une année à ce qui avait été prévu initialement.

Suzanne Cosandey, syndique

11. STAND DE TIR
PARTICIPATION A LA RENOVATION DES CIBLES



En service depuis 1988, l'installation actuelle de tir à 300 m est devenue vétuste et obsolète.

Contexte

- Des frais d'entretien annuels élevés, nécessaires pour maintenir tant bien que mal le fonctionnement de l'infrastructure actuelle, sans apporter d'amélioration durable.
- Un manque d'attractivité pour les jeunes générations, qui attendent des équipements modernes, ludiques et interactifs.
- Une incompatibilité croissante avec les standards actuels, tant pour les entraînements que pour l'organisation de compétitions.
- Un avenir technique non assuré : une visite effectuée avec un technicien Polytronic a révélé que les pièces de rechange ne resteront disponibles qu'environ deux ans — et sans garantie de stock.

Une responsabilité communale

- En Suisse, les communes ont l'obligation légale de fournir des installations de tir (stand de tir) pour les exercices fédéraux et volontaires des tireurs, en vertu de l'article 133, alinéa 1 de la loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire (LAAM).
- Un nombre important de tireurs astreints se rendent dans notre infrastructure pour réaliser leur tir obligatoire annuel.

Objectif du projet

- Le remplacement de l'infrastructure existante, devenue vétuste et obsolète, par un équipement moderne, sécurisé et conforme aux exigences actuelles, permettra de :
    - Garantir une qualité d'équipement répondant aux normes
    - Assurer le développement durable du tir sportif
    - Maintenir la capacité d'organiser les séances de tirs obligatoires
    - Renforcer le rôle du club comme acteur social, éducatif et sportif.

Coûts et financement

Le montant de l'investissement global est estimé à CHF 180'000.00. Il comprend un montant de CHF 171'879,00, offre Polytronic, un montant de CHF 6'000.00 pour la mise en place de la fibre optique ainsi que des divers et imprévus.

La répartition de l'investissement est prévue selon le même principe que celui appliqué lors de l'installation des récupérateurs de plomb en 2009, à savoir :

- Commune de Grandvillard : 40 % du montant TTC
- Commune de Bas-Intyamon : 40 % du montant TTC
- Société de tir de Bas-Intyamon : 20 % du montant TTC

Le montant de cet investissement est de **CHF 72'000.00.**

L'amortissement prévu est de 3%, soit CHF 2'160.00 par année. L'investissement sera financé par nos fonds propres, il n'y a pas de charge d'intérêt.

Julien Fruchou, conseiller communal

12. ROUTE – ACHAT SILO A SEL



Actuellement, la commune loue un silo à sel auprès de l'entreprise « Taufix » qui commercialise également cette matière.

Ce silo n'est plus adapté aux véhicules utilisés pour les travaux de salage. En effet, pour gagner du temps et intervenir plus rapidement, un pick-up a été équipé d'une saleuse. Celle-ci ne peut pas être ravitaillée directement sous le silo en raison de sa hauteur, ce qui complique la manipulation.

Le facteur financier a également été pris en compte dans ce projet. L'achat de cet équipement permet une diminution des coûts sur le long terme en comparaison au système de location actuel.

Le choix du conseil communal s'est porté sur un silo en bois de l'entreprise suisse « Blumer Lehmann » expérimentée dans le domaine.

Le coût total de cet investissement se monte à **CHF 58'000.00.**

L'amortissement prévu est de 5%, soit CHF 2'900.00 par année. L'investissement sera financé par nos fonds propres, il n'y a pas de charge d'intérêt.

Arnaud Delabays, conseiller communal

13. AMENAGEMENT MODIFICATION DU PAL ET ELABORATION DU PAD SAPPALEYS

En matière d'aménagement du territoire, la commune ne dispose d'aucune réserve de terrains en zone d'activité. La création d'une nouvelle zone doit préalablement s'inscrire dans le Plan directeur régional de la Gruyère, voire au niveau cantonal. Dans ce contexte, une activité nécessitant de nouvelles surfaces serait en principe orientée prioritairement vers une zone d'activités régionale. Cette situation ne permet pas aux entreprises déjà implantées sur notre commune de s'y développer et ni d'en accueillir de nouvelles. Certaines ont déjà quitté notre territoire faute de place.

Dans ce contexte, l'armée souhaite déplacer à terme son camp jouxtant le village vers la place d'exercice existante, le long de la Sarine. Cette nouvelle situation ouvre une opportunité unique pour Grandvillard : réaffecter et valoriser, dans un premier temps, une partie de la parcelle militaire située au lieu-dit « Les Sappaleys », afin de permettre le maintien d'une activité économique importante déjà établie dans la commune, puis de développer le secteur du camp militaire.

Cette démarche permettrait d'accompagner la réorganisation des installations militaires tout en répondant aux besoins de notre tissu économique et en favorisant son ancrage durable à Grandvillard. Faute de solution, cette activité quittera le territoire communal. Les modalités de mise à disposition de la surface concernée restent à convenir avec l'armée et elles s'inscrivent dans une première étape.

Pour concrétiser cette perspective, le Conseil communal sollicite un crédit d'investissement de **CHF 70'000.00 TTC**, destiné à financer la modification du plan d'aménagement local (PAL) et l'élaboration d'un plan d'aménagement de détail (PAD) afin de créer une zone mixte. Ces démarches visent à permettre l'implantation d'une construction adaptée aux besoins de l'activité concernée, sous réserve de l'approbation des autorités compétentes cantonales, avec lesquelles le conseil communal collabore pour pouvoir concrétiser cette affectation. Le détail de ce crédit d'investissement est le suivant :

1. Modification du PAL — CHF 25'000.00 TTC
La modification du PAL vise à intégrer la surface concernée dans une zone mixte et à définir les dispositions correspondantes dans le règlement communal d'urbanisme (RCU). Elle comprend l'actualisation des documents de planification, l'établissement du rapport explicatif et de conformité, ainsi que l'accompagnement des procédures d'examen, d'enquête publique et d'approbation.

2. Élaboration du PAD — CHF 45'000.00 TTC
Le PAD précisera les conditions d'implantation et de réalisation du projet, sur la base du projet de construction. Il comprendra un plan accompagné de coupes, un règlement et un rapport explicatif et de conformité. Les études spécifiques permettront notamment de traiter les questions de mobilité, de bruit, de protection des eaux souterraines et de ruissellement.

Selon le calendrier indicatif, les dossiers seraient élaborés sans délai, avec une enquête publique envisagée à l'été 2027.

Cet investissement permettra à la commune de saisir une occasion rare de valoriser une surface militaire et de contribuer au maintien durable d'une activité économique importante à Grandvillard, dont de nombreux emplois.

Le montant de cet investissement se monte à **CHF 70'000.00**.

L'amortissement prévu est de 10%, soit CHF 7'000.00 par année. L'investissement sera financé par nos fonds propres, il n'y a pas de charge d'intérêt.

Bertrand Borcard, conseiller communal

14. RENOUVELLEMENT DES COMMISSIONS COMMUNALES - législature 2026 - 2031

Selon le point 5 du tractanda, l'assemblée communale élira la commission financière, la commission des naturalisations et la commission de l'aménagement et de l'énergie.

L'élection des personnes suivantes sera soumise à l'assemblée communale, en tant que membres de la **commission financière** :

- Monsieur Raphaël Battu, nouveau
- Monsieur Pierre Borcard, sortant
- Monsieur Steve Läubli, sortant
- Monsieur Pascal Monteleone, sortant
- Monsieur Fabrice Overney, nouveau

L'élection des personnes suivantes sera soumise à l'assemblée communale, en tant que membres de l**a commission des naturalisations** :

- Madame Sophie Bapst-Zosso, nouvelle
- Monsieur Raphaël Borcard, sortant
- Monsieur Célestin Chiari, sortant
- Madame Estelle Gouraud, sortante
- Madame Suzanne Cosandey, syndique, sortante

L'élection des personnes suivantes sera soumise à l'assemblée communale, en tant que membres de la **commission de l'aménagement et de l'énergie** :

- Monsieur Patrice Borcard, nouveau
- Monsieur Fabrice Caille, nouveau
- Monsieur Landry Currat, nouveau
- Madame Anne Pittet, nouvelle
- Monsieur Christophe Schenk, nouveau
- Monsieur Marc-Olivier Benninger, vice-syndic, sortant
- Monsieur Bertrand Borcard, conseiller communal, sortant

15. MODE DE CONVOCATION POUR LES ASSEMBLEES COMMUNALES - législature 2026 - 2031

Conformément à l'article 12 de la loi sur les communes (LCo), il appartient à l'assemblée communale de décider du mode de convocation, lors de la première séance de la législature.

> Art. 12
> Convocation
> [1] L'assemblée communale est convoquée au moins dix jours d'avance par un avis dans la Feuille officielle, par un affichage au pilier public, ainsi que par le libre choix de l'envoi d'une circulaire tous ménages ou d'une convocation individuelle.
>
> [1bis] L'assemblée communale décide, lors de la première séance de la législature, le mode de convocation des assemblées communales (convocation individuelle ou circulaire tous ménages). Ce mode de convocation vaut pour la durée de la législature. A défaut de décision, le mode de convocation est la convocation individuelle.
>
> [2] La convocation contient la liste, établie par le conseil communal, des objets à traiter. Est réservée, s'il s'agit d'un impôt, l'exigence de la loi sur les finances communales.
>
> [3] L'inobservation de ces formalités entraîne l'annulabilité des décisions.

Jusqu'ici, l'assemblée a été convoquée par insertion de la convocation dans le bulletin d'information, ainsi que par publication dans la Feuille officielle du canton de Fribourg, sur le site internet et au pilier public.

Pour la législature 2026-2031, le conseil propose de maintenir ce mode de convocation.



16. LES pAGES + L'ECHO DE LA COMMISSION SENIORS

Ces quelques pAGES + ont été préparées par la Commission Seniors. Ses membres ont pour objectif de réaliser dans chaque bulletin d'information communal quelques rubriques à l'intention des aînés.

Broche des Seniors

Mercredi 13 mai 2026

Quelques commentaires et des photos

68 personnes étaient présentes dont toute la commission Seniors, ainsi que des bénévoles : Christiane Vial, Sylvie Benninger, Jacqueline Gremaud, Marie-Claude Caille, Florance Imhof, Mimi et Jojo que je remercie pour leur disponibilité et leur aide.



La broche et le gratin dauphinois préparés par David Suchet étaient, comme à l'accoutumée, excellents.



La surveillance de la broche sous les yeux attentifs de Christiane et Philippe





Un tout grand MERCI à Léofit qui a offert l'apéritif et les cafés.

Une belle salle pour un chaleureux et gourmand moment de partage.













L'animation d'André Schibler a été très appréciée. Ce musicien-chanteur qui a des attaches à Grandvillard s'est beaucoup plu parmi nous.

Les participants ont été très satisfaits de la journée. L'ambiance était très conviviale. Les personnes présentes étaient contentes de se retrouver, de partager un repas dans un endroit agréable.

Pour la commission Seniors
Suzanne Cosandey

Course des aînés

Jeudi 9 juillet 2026



51 personnes inscrites dont 2 membres du conseil communal, dans un car à 2 étages, conduit par Joseph Terreaux qui a été très professionnel.

Bertrand, accompagnant du conseil communal, s'est montré très avenant envers les personnes qui avaient besoin d'aide.

Visite du centre ornithologique à Sempach



Les seniors ont pu faire plusieurs activités à leur guise et à leur rythme pour découvrir l'univers des oiseaux indigènes : une exposition interactive passionnante, un voyage cinématographique, un théâtre mécanique dédié au chant des oiseaux ainsi que le jardin écologique sur les rives du lac de Sempach.







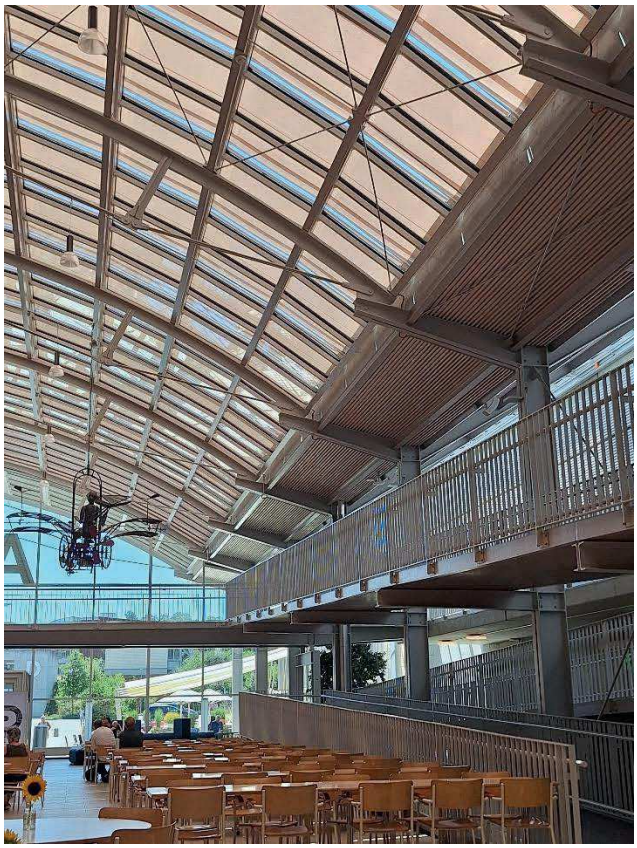

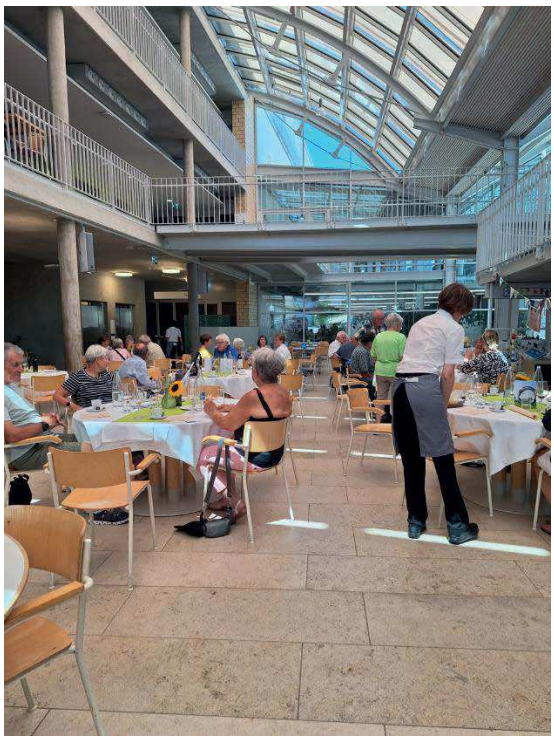

Très bon repas au centre paraplégique à Nottwil autour de tables rondes.





Ensuite, Léonard a fait le nécessaire pour que nous puissions bénéficier de la visite d'un appartement adapté pour 4 paraplégiques.

Echanges avec des personnes handicapées

Léonard a également dialogué avec les participants de façon ouverte au sujet des difficultés qu'il rencontre quotidiennement. Cela nous a fait prendre conscience de la réalité du vécu de ces personnes.

Merci beaucoup Léonard pour cet échange !



Suzanne Cosandey, syndique

Agenda Seniors : quelques dates à réserver :

- **Café Seniors** : samedi 21 novembre **2026** (invitation dans ce Bulletin communal – N'oubliez pas de vous inscrire)
- **Broche au terrain de football** : mercredi 5 mai **2027**
- **Course des seniors** : jeudi 8 juillet **2027**
- **Café Seniors** : samedi 20 novembre **2027**

Merci de réserver les dates, les invitations pour les activités organisées par la commission Seniors et la commune vous seront envoyées en temps voulu ou paraîtront dans le Bulletin communal.

La commission Seniors et les restaurateurs du Pic Vert proposent **aux personnes ayant 60 ans et plus** de se retrouver une fois par mois le **vendredi**, à partir de 09h00, pour partager un café/thé et une viennoiserie à un prix préférentiel de CHF 5.50.

Venez nombreux à ces rencontres et profitez de partager un moment convivial.

Cafés Rencontre 2026 :

- 27 novembre
- 18 décembre

Cafés Rencontre, 1er semestre 2027 :

- 29 janvier
- 26 février
- **19 mars**
- 30 avril
- **21 mai**
- 25 juin

Afin de faciliter l'organisation, merci de **vous inscrire** auprès de Maëlle et Hugo, **jusqu'à la veille à midi**, au 026 320 41 76.







Samedi
21 novembre 2026
de 9h30 à 13h30
à la salle communale

Rencontre Seniors

Nous vous invitons à notre rencontre d'automne et vous proposons une conférence présentée par Mme Marianna Gawrysiak ayant pour thème :

Les 3 manières d'avancer en âge

Programme :



Dès 9h30 Accueil, café

10h00-11h30 Conférence de Mme Gawrysiak, passionnée et spécialiste en gérontologie suivie d'un moment d'échange pour poser vos questions

11h30-13h30 Apéro, soupe

L'apéro et la soupe vous seront offerts et les boissons seront vendues à des prix raisonnables.

Pour des raisons d'organisation, nous vous demandons de bien vouloir vous inscrire **jusqu'au 17 novembre** auprès du bureau communal.

téléphone : 026 928 11 50
mail : administration@grandvillard.ch

Rejoignez-nous !

Nous nous réjouissons de vous rencontrer nombreux,

Les membres de la commission seniors

Lotos du Home de la Vallée de l'Intyamon

EN FAVEUR DE L'ANIMATION



Venez passer d'agréables après-midi
Au Home de l'Intyamon dès 15h00



LOTO

Dates à retenir :

2 décembre 2026

6 janvier 2027

3 février 2027

3 mars 2027

7 avril 2027

Nous vous remercions très sincèrement
de votre participation





PRO SENECTUTE
PLUS FORTS ENSEMBLE

Pro Senectute vous aide à remplir vos impôts !

Cette offre s'adresse **aux personnes dès 60 ans** domiciliées dans le canton de Fribourg, avec une **déclaration d'impôts dite simple** (pas d'immobilier secondaire, pas de portefeuille de titres, pas de frais effectifs).

Remplir sa déclaration d'impôts est souvent synonyme de stress et s'apparente plus à une corvée qu'autre chose. Si vous ne savez pas quelles déductions appliquer ou avez simplement peur d'en oublier, le service de déclaration d'impôts est là pour vous !

Pro Senectute Fribourg vous offre la possibilité de faire remplir votre déclaration d'impôts avec un·e bénévole expérimenté·e du **1er février 2027 au 30 avril 2027**, dans un de ses locaux (voir carte ci-dessous) ou à votre domicile.

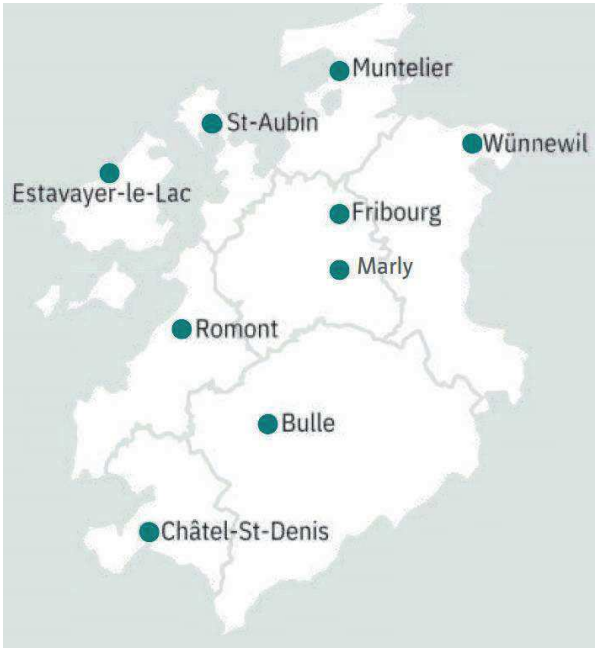

Une déclaration d'impôt coûte 65 francs lorsque remplie dans un des locaux de Pro Senectute et 85 francs si remplie à votre domicile (durée max. 1 heure). Un supplément de 20.- est demandé pour chaque demi-heure supplémentaire.



La prise de rendez-vous est possible **dès le 18 janvier 2027 uniquement** par téléphone au 026 347 12 92.

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi 08h30-11h30 / 13h30-16h30.

Pro Senectute Fribourg – Passage du Cardinal 18, 1700 Fribourg

www.fr.prosenectute.ch

Services aux Aînés
Pour vous faciliter la vie à domicile




Faciliter le maintien à domicile des aînés

La Croix-Rouge propose plusieurs services et aides à domicile qui permettent de vous faciliter la vie tout en continuant de vivre chez vous.

Les services proposés sont les suivants :

Alarme Croix-Rouge
Pour une sécurité à portée de main, 24 heures sur 24.

Service des transports
Pour rester mobile, malgré l'âge ou le handicap.

Aide aux proches
Pour soulager les proches qui s'occupent d'une personne âgée ou malade, à domicile.

Repas accompagné
Pour vous aider à préparer votre repas et manger en compagnie.

Visites à domicile
Pour maintenir des liens sociaux.

Permanence téléphonique
Pour vous conseiller et répondre à vos demandes.

Des lits électriques et des matelas adaptés
Pour vous faciliter le quotidien.

Permanence technologique
Pour vous aider dans les nouvelles technologies.

Fêtes pour les Aînés
Pour vivre de belles rencontres dans un cadre convivial et festif.

La Croix-Rouge fribourgeoise vous conseille volontiers.
Adresse : Rue Guillaume-Techtermann 2, 1700 Fribourg
Tél. 026 347 39 40
www.croix-rouge-fr.ch
info@croix-rouge-fr.ch

Croix-Rouge fribourgeoise
Freiburgisches Rotes Kreuz
Association cantonale de la Croix-Rouge suisse

Recherche de bénévoles

Vous avez du temps ?
Vous désirez vous mettre au service des personnes qui en ont besoin en faisant du bénévolat ?

Nous avons besoin de vous.

Depuis qu'elle habite dans la vallée de l'Intyamon, Monique Fortwengler livre les repas à domicile, amène chez le médecin ou à l'hôpital des personnes à mobilité réduite, des personnes qui n'ont pas de solution pour se déplacer ni avec des proches, ni avec les transports publics.
Elle a beaucoup de plaisir à rendre ces services, mais elle n'arrive pas à répondre à toutes les demandes et elle doit en refuser. Elle compte sur vous.
Alors, si vous voulez lui apporter de l'aide, n'hésitez pas à prendre contact avec Monique au : 079/469 45 10.

Le conseil communal profite de l'occasion pour remercier toutes les personnes qui se mettent à disposition des autres et qui, par leurs actes bénévoles, permettent le maintien des seniors à domicile le plus longtemps possible.



palliative fribourg vous invite à

UNE CONFÉRENCE SPECTACLE

EXPERIENTIELLE ET APPRENANTE



SANDRA MEUNIER

La joie comme ressource

Si on ne peut pas changer la vie,
on peut changer le regard qu'on a sur elle.

Gratuit
(chapeau à la sortie)

mercredi
2 decembre **2026**
la salle de l'Hôtel-de-Ville de **Bulle**

19h30 - 21h30

Réservation possible
via Pro Senectute Fribourg au **026.347.12.93** (heures de bureau) ou
laetitia.sekiou@palliative-fr.ch

PRO SENECTUTE
PLUS FORTS ENSEMBLE

palliative fribourg—freiburg
ensemble compétent
gemeinsam kompetent

VILLE DE BULLE

17. SECHERESSE ET FORÊTS

L'été que nous venons de traverser a été particulièrement chaud et sec. Cet événement climatique extrême entraînera des conséquences pour les forêts de la Commune.

Risque d'incendie

Durant ces périodes de sécheresse, le risque d'incendie augmente considérablement. Les causes des incendies sont bien souvent anthropiques mais elles peuvent également parfois être naturelles, comme le 18 août 2026 où la foudre à enflammer une souche entre Estavannens et Grandvillard. Heureusement le départ de feu a rapidement été repéré et les pompiers de l'Intyamon ont pu rapidement maitriser la situation. Un grand BRAVO à eux.



Chutes de branches

Les fortes chaleurs augmentent également le risque de chutes de branches. Les arbres ont tendance à perdre des branches durant les périodes particulièrement chaudes, ne pouvant plus supporter leur propre poids. Cela accroît le danger pour les promeneurs lors des balades en forêt.

Mortalité des arbres

La répétition des sécheresses d'année en année peut conduire à la mort des arbres. Certaines essences sont plus sensibles que d'autres ; le hêtre et l'épicéa, les plus représentés, sont particulièrement fragiles en cas de manque d'eau, surtout combiné à des vagues de chaleur. Les fonctions de la forêt sont alors mises à rude épreuve : protection (à besoin d'arbres vigoureux), production (à besoin d'arbres sains) et accueil (sécurité des promeneurs face au risque de chute de branches).

Faune et écosystème

La faune souffre également de ces périodes de stress hydrique. Il devient difficile de trouver de l'eau pour s'hydrater, et certaines espèces en ont besoin pour réguler leur température corporelle. La faune piscicole est particulièrement affectée par ce déficit hydrique. L'ensemble de l'écosystème forestier souffre de ces sécheresses de plus en plus courantes, qui laisseront inévitablement des traces dans le paysage et nous forceront à repenser notre vision des forêts.

Eric Meier, Garde-forestier de la Corporation forestière « Les Merlas »

18. ENSEMBLE FAISONS BOUGER NOTRE COMMUNE

Rejoignez l'aventure du Duel intercommunal en mai 2027

Chers habitants, chers acteurs sportifs et sociétés de notre commune,

Du **1er au 31 mai 2027**, notre commune aimerait relever le défi du **« Duel intercommunal »** de *suisse.bouge*, l'un des plus grands programmes nationaux de promotion de l'activité physique.

Le principe : Le plaisir de bouger, sans pression !

Lancé par l'OFSPO pour promouvoir la santé et le bien-être, cet événement met le plaisir du mouvement au centre. Pas besoin d'être un athlète : **chaque minute compte !** Qu'il s'agisse de vos trajets à vélo, d'une marche, d'un cours de yoga ou d'un entraînement en club, toutes vos activités individuelles et collectives alimentent le compteur de la commune pour tenter de décrocher le titre de *« Commune de Suisse qui bouge le plus »*.

Appel aux sociétés, écoles et bénévoles

Nous avons besoin de vous ! Ensemble nous pouvons faire une belle fête du mouvement. Vous n'avez pas besoin d'organiser un projet gigantesque : une animation d'une heure, d'une demi-journée ou une séance d'essai suffit. C'est aussi une formidable vitrine pour faire connaître vos activités et attirer de nouveaux membres.

Idées d'animations à proposer :

- **Sociétés & Fitness :** Portes ouvertes, initiations gratuites (zumba, pilates, yoga) ou tournois.
- **Écoles :** Échauffements collectifs, jeux ou balades.
- **Groupes & Privés :** Randonnées, sorties vélo, jogging ou actions citoyennes (nettoyage de sentiers).

Comment participer ?

- **Individuellement :** Enregistrez facilement vos minutes sur l'application gratuite ou le site web durant tout le mois de mai.
- **En tant qu'organisateur/bénévoles :** Annoncez dès maintenant votre idée d'activité ou votre aide au secrétariat communal.

Plus d'infos sur : **www.duelintercommunalcoop.ch**

Ensemble, relevons le défi et faisons vibrer notre commune en mai 2027 !

19. LE COIN DES SOCIETES LOCALES ET DES MANIFESTATIONS – CALENDRIER DE L'INTERSOCIETE

GRANDVILLARD

MATCH
AUX CARTES

VENDREDI 20 NOVEMBRE

Match individuel, inscription 20 frs

A la salle communale à 19h00

Inscription chez Estelle au 079/410 84 80

(avant le lundi 16 svp)

Collation offerte après le match

SIV GRANDVILLARD
SOCIÉTÉ D'INTÉRÊT VILLAGEOIS



FENÊTRE
DE L'AVENT

JEUDI 10 DECEMBRE

19H A 21H

AU JARDIN ROSE (Vanil-Noir 4)

Ceux qui prennent leur tasse ont le droit à un vin chaud supplémentaire …

SIV
GRANDVILLARD
SOCIÉTÉ
D'INTÉRÊT VILLAGEOIS

Tu veux faire partie du comité de notre société ?

Si tu es intéressé(e) à t'investir pour ton village, tu seras accueilli(e) dans une équipe dynamique et festive et ton job ne sera pas trop contraignant.

Tu veux seulement nous soutenir et devenir membre, c'est aussi très bien et essentiel !!!!

Alors vas-y, prends ton téléphone et appelle Estelle au 079/410 84 80.

SIV GRANDVILLARD
SOCIÉTÉ D'INTÉRÊT VILLAGEOIS

La Société d'intérêt villageois de Grandvillard a notamment pour objectif de préserver les intérêts du village, d'encourager les activités socioculturelles, de valoriser le patrimoine et les traditions locales et de contribuer à la promotion touristique. Elle organise diverses manifestations tout au long de l'année, telles que le marché des artisans, la chasse aux œufs, le match aux cartes, l'Après-midi Contes et Goûter et la fenêtre de l'Avent !

Rejoins le Chœur d'Enfants
Les Zygomatiques !

Votre enfant chante toute la journée sous la douche ou dans sa chambre ? Faites-lui vivre une aventure humaine et musicale unique !

Informations pratiques

- **Répétitions** : tous les **mardis**
  - 16h00 à 16h45 pour les petits (2H-3H-4H)
  - 17h00 à 18h00 pour les grands (5H-6H-7H-8H)
- **Lieu** : Grandvillard, salle communale 1er étage
- **Tarif** : **50.- par enfant** / Aucun niveau musical préalable exigé.
- **Reprise** : dès le 8 septembre : même si les répétitions ont déjà repris, tu peux encore te lancer !
- **Direction** : Filipe Rodriguez

Essai gratuit et inscription :
Venez tester 2 répétitions sans engagement 😊

Contact : Joëlle Moura, Présidente : 079/487.90.10
LesZygomatiques *: Ensemble, faisons vibrer les cœurs !*

Dates de nos prestations agendées :
Concert de Noël : le 19 décembre 2026, à Grandvillard
Concert de fin d'année : le 20 juin 2027, à Albeuve

LA SAINT-NICOLAS

Chères familles de Grandvillard,

Chers nouveaux habitants,

Comme chaque année, le grand Saint-Nicolas parcourra le village de Grandvillard le **samedi 5 décembre** durant sa traditionnelle tournée. Cette coutume perdure depuis de longues années et l'arrivée de Saint-Nicolas, Père-fouettard et des Flonflons sont des moments de pur bonheur, comme si le temps s'arrêtait l'espace d'un instant.

Récemment installés dans la Commune ou établis depuis un certain temps déjà, nous vous proposons de convier Saint-Nicolas dans vos maisons durant quelques minutes, accompagné des odeurs de biscômes, de cacahuètes et de mandarines. Les familles coutumières de ce magnifique mythe pourront vous renseigner.

Ces moments regroupant petits et grands resteront gravés dans vos mémoires. D'ici quelques jours, vous aurez l'occasion de nous faire signe afin de vivre cette belle tradition !



La société de musique L'Echo du Vanil-Noir

LA SOCIÉTÉ DE TIR BAS-INTYAMON ORGANISE

MATCH AUX CARTES
LE 28 NOVEMBRE À 20H00

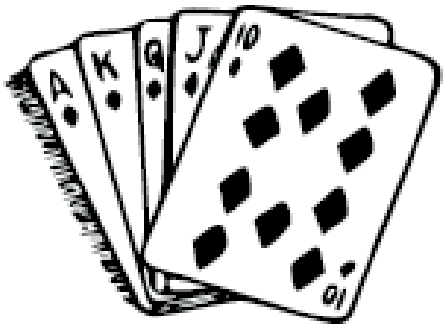

PAR ÉQUIPE DE 2
AU STAND DE TIR DE GRANDVILLARD
SUR INSCRIPTION AU
079 871 04 15

MATCH AUX CARTES ET REPAS 30.-/PERS
PRIX POUR CHAQUE ÉQUIPE GARANTI
SOUPE AUX OIGNONS

OUVERTURE DES PORTES À 19H00



Calendrier de l'Intersociété 2026–2027

Novembre	20	Match aux cartes 19h00 - Société d'intérêts villageois
	27	Souper du personnel à la salle communale - Paroisse
	28	Match aux cartes - Société de tir de Bas-Intyamon
Décembre	5	Tournée du grand Saint-Nicolas et ses Flonflons
	10	Fenêtre de l'Avent de 19h00 à 21h00 - Société d'intérêts villageois
	19	Concert Choeur-mixte - Les Zygomatiques - l'Echo du Vanil Noir
	24	Messe de Minuit Grandvillard - Paroisse
Janvier	16	Soirée des Rois - Choeur-Mixte
	22-24	Camp de ski des enfants Chandolin/St-Luc - Ski-Club
	24	Dîner des aînés - Société de Jeunesse
	30-31	Camp musical des cadets - l'Echo du Vanil Noir
Février	19-20	Camp musical - l'Echo du Vanil Noir
	20	Randonnée fondue membres - Ski-Club
	28	Loto - Football-Club Haute-Gruyère
Mars	11	Assemblée annuelle - Société d'intérêts villageois
	12	Assemblée anuelle - Société de Tir
	13	Sortie à ski des membres suivie de la Soirée des membres d'honneur - Ski-Club
	28	Messe de Pâques - Paroisse
	29	Chasse aux oeufs Société d'intérêts villageois 10h-12h centre village
Avril	10	Nettoyage du village - Société de Jeunesse
		Assemblée de Paroisse 20h00
	16-17	Concert annuel – l'Echo du Vanil Noir
	17	Rencontres des Choeurs d'enfants à Bulle - Les Zygomatiques
	23-24	Concert des Cadets à Albeuve - l'Echo du Vanil Noir
	28-1er	Tournée du 1er mai - Société de Jeunesse
Mai	14-16	Fête des musiques à Vuadens - l'Echo du Vanil Noir
	21-22	Les Céciliennes - Choeur Mixte
	27	La Diane - l'Echo du Vanil Noir
	28	Rencontre des plus beaux villages de la Terre Commune et SIV
	29	Marché des Artisans de 09h00 à 17h00 - Société d'intérêts villageois

Juin	5	Rencontre de véhicules anciens - l'Echo du Vanil-Noir
	11-12-13	Spectacle Théatral à Albeuve - Croq'Free'Son
	20	Concert à Albeuve - Les Zygomatiques
	25	Soirée After Work - Ski-Club
Juillet	1-4	RJG 2027 Participation de la Société de Jeunesse
	4	Messe en Liéry Odet 10h00
		Les contes dans la nature au Saudillet- Société d'intérêts villageois
	10	Pique-nique - Amicale des Sapeurs-Pompiers
	30-1er	Fête ô Saudillet - Société de Jeunesse
Août	15	Pèlerinage à la Grotte de Notre-Dame de Lourdes 14h30 à la grotte
	15	Illumination de la Croix du Cuâ - Ski-Club Grandvillard
	22	Pique-nique - Echo du Vanil-Noir
Septembre	17-18	Open-Bike Haute-Gruyère
	22	Assemblée annuelle l'Intersociété
	24	Assemblée annuelle – l'Echo du Vanil Noir



20. PARC NATUREL REGIONAL GRUYERE PAYS-D'ENHAUT

La Truite fario, sentinelle de nos rivières



Espèce-cible du Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut pour 2026–2027, la Truite fario fait partie des espèces sensibles à la qualité des cours d'eau. Sa présence indique une eau fraîche, bien oxygénée et des habitats encore fonctionnels.

Contrairement à la Truite arc-en-ciel originaire d'Amérique du Nord et souvent élevées en pisciculture, la Truite fario sauvage vit et se reproduit dans des milieux naturels. Elle dépend donc directement de la qualité des rivières et des ruisseaux.

Au début de l'hiver, les truites remontent les rivières pour frayer sur des fonds de galets. Après plusieurs mois, les alevins écloront et grandiront durant l'été. Pour la vie des truites, les petits ruisseaux ombragés sont essentiels durant les périodes de forte chaleur.

Ces milieux restent fragiles. Obstacles artificiels, modifications des débits ou aménagements des berges réduisent la diversité des habitats aquatiques. Sur le territoire du Parc, différentes actions sont menées avec les sections régionales de pêcheurs et les garde-pêches afin d'améliorer certains secteurs pour les rendre favorables à la faune piscicole.

En quête de fondue : une nouvelle façon de (re)découvrir le lac de Lessoc

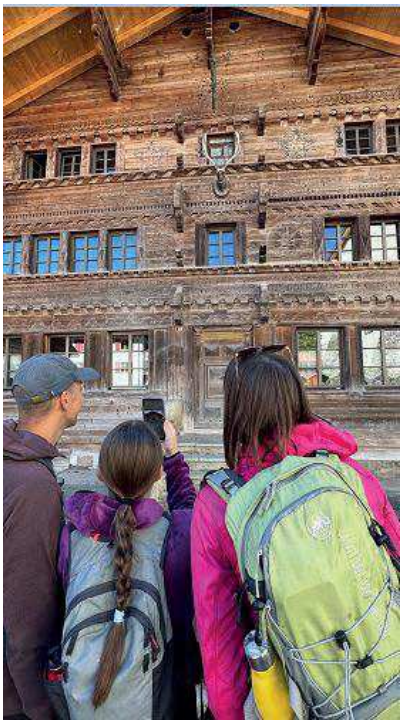

La balade autour du lac de Lessoc se découvre désormais sous un nouveau jour. Avec *En quête de fondue*, le Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut transforme cette boucle bien connue en une enquête immersive et ludique, en autonomie, au départ de la gare de Montbovon.

Documents et photographies d'archives, anecdotes et informations historiques ponctuent ainsi le parcours. Les contenus ont été élaborés en collaboration avec Patrice Borcard et le Musée gruérien.

L'application mobile gratuite permet également de faire ressurgir le passé dans le paysage actuel. Une reconstitution en 3D dévoile notamment Montbovon tel qu'il se présentait en 1905, entre l'Hôtel de Jaman et la gare. Une rame historique du MOB, avec son wagon-restaurant, reprend elle aussi vie en trois dimensions. Toutes les infos via ce QR code.

Fruitiers, étangs, haies : le Parc vous soutient

Fruitiers : commande via le formulaire sur le site du Parc d'ici au 31 janvier 2027 (pour plantation en mars)

Étangs (création ou revitalisation) : demandes en tout temps à adresser à nature@gruyerepaysdenhaut.ch



Haies : prochaine livraison à l'automne 2027, prise de contact pour évaluer chaque projet à nature@gruyerepaysdenhaut.ch

---

PNR – Action Eco-logement dans le Parc

Dans le cadre du projet énergie du Parc 2026, le PNR relaie l'action Eco-logement sur le territoire du Parc qui a pour but de faire réaliser des économies d'énergie aux locataires en réalisant des visites-conseils par un spécialiste. Ces visites sont gratuites pour les locataires, subventionnées à 50% par les Cantons, 25% par le Parc et 25% par les propriétaires (coût moyen d'une visite pour les propriétaires environ 60.-/logement).

Les communes en tant que propriétaires de biens immobiliers ou partenaires relais sont invitées à participer à cette action, en cohérence avec les démarches Cité de l'énergie et Plans climat communaux en cours.

Eco-logement en quelques points :

Le projet s'adresse à tous les propriétaires d'immeuble(s), PPE, ainsi qu'aux communes et régies immobilières en tant que partenaires relais.

Le programme Eco-logement permet aux propriétaires d'immeubles de solliciter l'intervention de partenaires agréé·e·s directement chez les locataires. Ces spécialistes pourront alors :

- Installer des équipements efficaces (ampoules LED, pommeaux de douche et économiseurs d'eau, notamment).
- Procéder à des réglages (radiateurs, frigos et congélateurs) permettant une utilisation rationnelle de l'énergie
- Fournir de précieux conseils aux ménages sur la manière d'économiser de l'énergie au quotidien;

Les bénéfices d'Eco-logement:

Pour les propriétaires/communes :

- Exemplarité des communes
- Participation concrète à la transition écologique
- Image positive et proactive auprès des propriétaires
- Installation d'équipement efficient dans tous les ménages de l'immeuble
- Baisse immédiate et durable de la consommation d'eau froide
- 75% des coûts subventionnés
- Retour sur investissement en 2 ans

Pour les locataires :
- Participation active à la transition écologique
- Baisse des factures d'électricité et potentiellement des charges
- Conseils gratuits par des partenaires agréés
- Remplacement gratuit du matériel énergivore par des équipements plus efficaces (ampoules, réducteurs de débit d'eau,…)

Quelles sont les conditions à remplir ? Seuls les immeubles locatifs et en propriété par appartement avec un minimum de 3 logements situés sur le territoire du Parc sont éligibles. Les propriétaires s'engagent à subventionner 25% du coût des visites (environ 60.-/logement visité), le reste étant assuré par le Parc et les cantons.

Comment s'inscrire pour les propriétaires ? Les propriétaires d'immeuble(s), les communes et régies immobilières en tant que partenaires relais et les PPE peuvent faire part de leur intérêt à participer au projet en indiquant les adresses des locatifs et le nombre d'appartements concernés à l'adresse ci-dessous.

Comment s'inscrire pour les locataires ? Les locataires ne peuvent pas s'inscrire directement à l'action. Cependant, ils peuvent en informer leurs propriétaires et leur proposer d'y participer.

Inscription directement par retour de mail ou à durable@gruyerepaysdenhaut.ch en indiquant les informations suivantes : adresse, nombre de logement, nom des locataires concernés.

21. TAILLE DES HAIES VIVES

Vos haies sont magnifiques… mais leur entretien est essentiel pour la sécurité de tous…

Nous vous rappelons qu'elles ne doivent en aucun cas empiéter sur le domaine public ni gêner la visibilité aux intersections, aux sorties de routes ou de propriétés. En cas d'accident, la responsabilité du propriétaire peut être engagée.



Il est donc important de surveiller régulièrement la croissance des haies, branches et autres végétaux tout au long de l'année. Par ailleurs, la biodiversité, bien que précieuse, favorise parfois l'envahissement des bords de route par des herbes hautes, nuisant également à la visibilité.

La loi sur la mobilité (LMob) précise les règles et exigences en la matière.

Nous vous remercions par avance pour votre vigilance et votre collaboration, qui contribuent à garantir la sécurité de l'ensemble des usagers de la route.

22. BIBLIOTHEQUE REGIONALE DE L'INTYAMON

La bibliothèque de l'Intyamon propose un choix dense et varié de documents aux lecteurs, en tout plus de 10'000 ouvrages à découvrir.

Les portes de la bibliothèque vous sont grandes ouvertes :

- le lundi 16h00 – 18h00
- le mercredi 14h30 – 16h30
- le vendredi 18h00 – 20h00

Durant les vacances scolaires, la bibliothèque est ouverte seulement le vendredi de 18h00 à 20h00.



Rue Jean-Marie Musy 11 – 1669 Albeuve
+41 26 535 72 95

biblio intyamon@bluewin.ch

biblio_intyamon

23. OFFRE D'EMPLOI

La Commune de Grandvillard met au concours le poste de

Surveillant(e) auxiliaire de la déchetterie

Horaire : le samedi, de 10h00 à 12h00 (2 heures par semaine).

Vos tâches :

- Collaborer avec la surveillante titulaire et lui apporter un soutien dans ses activités.
- Accueillir et orienter les usagers.
- Veiller au respect des consignes de tri et au bon fonctionnement de la déchetterie.
- Contribuer au maintien de l'ordre et de la propreté des lieux.

Votre profil :

- Personne fiable, ponctuelle et autonome.
- Bon contact avec la population et esprit d'équipe.
- Sens des responsabilités.

Entrée en fonction : 1er janvier 2027.
Délai de candidature : 11 décembre 2026.

Les personnes intéressées sont invitées à adresser leur candidature à l'Administration communale d'ici au 11 décembre 2026, par courrier Rue Saint-Jacques 6, 1666 Grandvillard, ou par courriel à administration@grandvillard.ch.

24. INFORMATIONS RELATIVES AUX DECHETS



Hubert Etter et Fils SA
www.hubert-etter.ch

Route Principale 89 •
CH-1628 Vuadens •
Tél +41 26 919 87 80

Déchets urbains

Changements de date en raison de fêtes et jours fériés

Fête	Date de remplacement
Immaculée Conception (2026)	Jeudi 10 décembre 2026
Lundi de Pâques	Jeudi 1er avril 2027
Lundi de Pentecôte	Jeudi 20 mai 2027
Toussaint	Jeudi 4 novembre 2027
Immaculée Conception (2027)	Jeudi 9 décembre 2027

Horaire de la déchetterie

Horaire d'été (1er avril au 30 novembre)

Mardi	17h30 - 19h30
Mercredi	10h00 - 11h00
Samedi	09h00 - 13h00

Horaire d'hiver (1er décembre au 31 mars)

Mardi	18h00 - 19h00
Mercredi	10h00 - 11h00
Samedi	09h00 - 12h00

Vous trouverez toutes les informations concernant la Déchetterie intercommunale des Auges, le traitement des déchets et le MEMODéchets (distribué en tout-ménage fin décembre) sur le site internet :

https://www.memodechets.ch/MemoDechets/ContactEtInfos/Grandvillard

Quelques rappels

Benne d'échange : **La benne d'échange est installée à l'intérieur du périmètre de la déchetterie.**

Les objets peu encombrants, parfaitement utilisables, propres et en bon état peuvent y être déposés *(p. ex. : vaisselle, petit mobilier, livres, jouets, lampes, outils, CD, DVD, matériel informatique récent, vidéo, etc.)*. **Ceux-ci doivent impérativement être rangés de manière ordonnée.**

Ce que vous ne pouvez pas déposer : les objets trop encombrants (possibilité d'afficher un avis avec une photo et vos coordonnées sur le panneau d'affichage prévu à cet effet) ; les pneus et roues de voiture ; les textiles et chaussures (une benne de la Croix-Rouge est à disposition à la déchetterie) ; le matériel trop usagé, sale ou endommagé ; les produits alimentaires.

Verres hors d'usage :

Si un verre se casse ou est irrémédiablement terni du fait de la corrosion, il ne reste plus qu'à l'éliminer **mais pas dans le conteneur à verre usagé**. Les verres à boire peuvent **contenir des métaux lourds** et doivent **être déposés dans la benne à gravats**.

Benne compacteuse à papier :

Pour éviter d'endommager la benne compacteuse, nous vous demandons de bien vouloir : vider le contenu des cartons (papier) dans la benne ; plier les cartons ; découper les gros cartons.

Batteries et appareils électroniques :



Attention ! Les batteries lithium-ion se trouvent dans divers produits du quotidien :



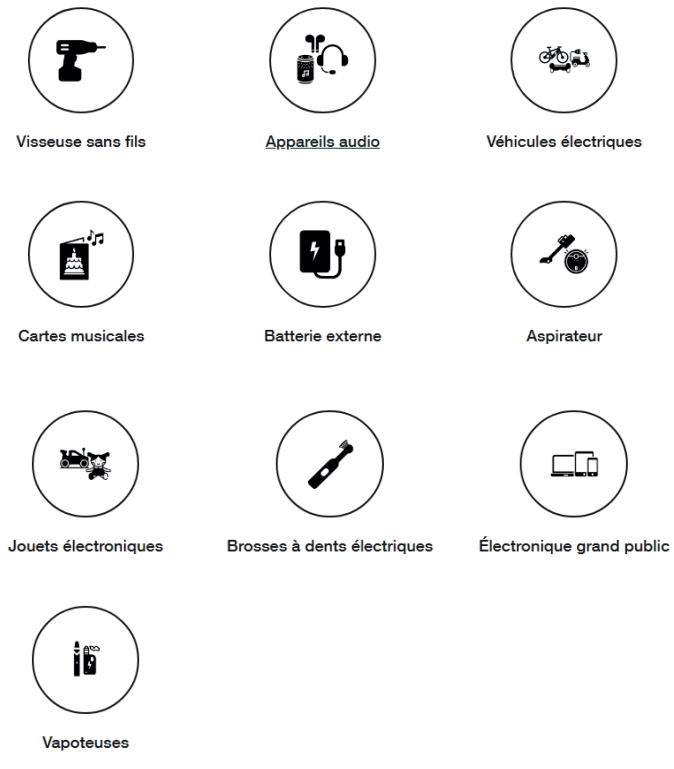

25. COTATISATIONS AVS – OBLIGATION DE COTISER

QUI DOIT COTISER ?

Quelles sont les personnes qui paient des cotisation l'AVS ?

Toute personne assurée à l'AVS.
Sont tenues de payer des cotisations toutes les personnes assurées à l'AVS, à l'exception des enfants qui sont assurés et ont droit aux prestations (rentes pour enfant et rentes d'orphelin) sans être soumis à l'obligation de cotiser.

Les conjoints qui n'exercent aucune activité lucrative sont aussi soumis à cette obligation. Leur cotisation est toutefois considérée comme acquittée si celle de leur conjoint actif s'élève au moins au double de la cotisation minimale due à l'AVS. Il en va de même pour les personnes assurées qui travaillent dans l'entreprise du mari ou de la femme sans toucher de salaire en espèces.

Les cotisations des salariés sont déduites par l'employeur à chaque paiement de salaire et sont versées à la caisse de compensation avec la cotisation de l'employeur. Les personnes exerçant une activité lucrative indépendante versent leur cotisation directement à la caisse de compensation sur la base du revenu soumis à l'impôt fédéral direct. Le statut de personne exerçant une activité indépendante au sens de l'AVS est déterminé par la caisse de compensation.

Les personnes assurées qui n'exercent pas d'activité rémunérée et celles qui exercent une activité lucrative indépendante doivent s'annoncer spontanément auprès de la caisse de compensation.

Quelle est la durée de cotisations obligatoire ?

L'obligation de cotiser est différente selon l'exercice ou non d'une activité lucrative.

Les personnes assurées à l'AVS exerçant une activité lucrative sont tenues de payer des cotisations à partir du 1er janvier qui suit l'année durant laquelle elles accomplissent leur 17e année et ceci jusqu'à la fin de l'activité.

Les personnes assurées à l'AVS sans activité lucrative sont tenues de payer des cotisations à partir du 1er janvier qui suit l'année durant laquelle elles accomplissent leur 20e anniversaire et ceci jusqu'à l'âge de référence.

Les lacunes de cotisations peuvent entraîner une réduction des rentes.

Pour plus d'informations, consultez le site internet www.ahv-iv.ch
Cotisations | Assurance-vieillesse et survivants (AVS) | Assurances sociales | Centre d'information AVS/AI

26. ATELIERS COMPETENCES NUMERIQUES – PRO JUVENTUTE

Votre enfant réclame sans cesse votre portable?
Votre ado passe son temps à scroller sur les réseaux sociaux ou passe son temps sur les jeux vidéo?
Comment gérer les écrans à la maison et en famille?
Les ateliers Compétences numériques pour les parents répondent à vos questions et besoins. Grâce aux ateliers, **en ligne, gratuits,** découvrez les conseils et astuces pour mieux gérer les écrans.

ÉCRANS ET PETITE ENFANCE

Comment accompagner nos enfants de 0 à 6 ans?
Lors de la pratique de différentes activités numériques, il faut réfléchir aux chances et risques que celles-ci comportent pour les jeunes enfants. L'atelier transmet de nombreux conseils pratiques. **23.02.2027**

ÉCRANS AU QUOTIDIEN DE L'ENFANCE À L'ADOLESCENCE

Risques et chances
L'atelier donne des astuces sur comment accompagner les enfants et jeunes dans l'apprentissage de la gestion des risques et chances que les écrans représentent.
19.01.2027

LE MONDE DES JEUX VIDÉO

Pour de nombreux enfants et adolescents, les jeux vidéo font partie de leur environnement quotidien. Comment gérer cette réalité? A quoi faire attention lors du choix d'un jeux vidéo?
01.12.2026

LES RÉSEAUX SOCIAUX

Les principales plateformes avec leurs opportunités et leurs risques ainsi que les préférences actuelles des enfants et des adolescents sont décrites durant ces soirées. Des conseils concrets pour une utilisation consciente et sûre des réseaux sociaux seront fournis.
02.11.2026

Dates et inscriptions sur **projuventute.ch/ateliers-parents**

PRO JUVENTUTE

27. FRI-TIME

L'INTYAMON A BESOIN DE TOI !

FRI TIME



Nous créons Fri-Time dans la vallée &
Recherchons des personnes motivées pour rejoindre l'aventure!

Mais c'est quoi Fri-Time ?

Un projet cantonal, **soutenu par les trois communes de l'Intyamon**, qui propose **chaque mois une activité extrascolaire gratuite et ponctuelle**.
Des activités variées, dans toutes sortes de domaines, destinées aux jeunes du primaire et du secondaire, dans un cadre sécurisé et réglementé.

Pourquoi Fri-Time dans l'Intyamon ?

Parce que le projet permet de :

- offrir aux enfants et aux jeunes un accès équitable à des activités de loisirs
- enrichir et dynamiser la vie de la vallée
- faire découvrir de nouvelles passions et compétences
- valoriser les associations, entreprises et talents locaux
- favoriser les rencontres entre les jeunes et les habitants des trois communes

POUR FAIRE VIVRE CE PROJET, NOUS AVONS BESOIN DE TOI !

L'Intyamon regorge de talents. Et si tu partageais le tien ?
Tu es la personne que nous recherchons, si tu aimes :
Transmettre, **créer**, **organiser** ou simplement **donner un peu de ton temps** .

Nous recherchons :

🧩 **Des membres pour le comité d'organisation**
Pour participer à la création et au développement du projet selon tes compétences, tes envies et tes disponibilités.

🤝 **Des partenaires**
Associations, entreprises, indépendants ou particuliers souhaitant proposer une activité, partager une passion ou transmettre un savoir-faire aux jeunes de la vallée.

Pas besoin d'être expert ! Nous recherchons avant tout des personnes motivées, ayant envie de s'investir pour les jeunes de la région, dans une bonne ambiance. Les rôles seront répartis selon les compétences et les affinités de chacun.

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

CORINE SIGRIST : 078 729 70 92
KARINE REBELO : 079 793 76 42
EMAIL : FRITIMECOMMUNESINTYAMON@GMAIL.COM
SITE OFFICIEL DU PROJET CANTONAL : WWW.FRITIME.CH

PROJET SOUTENU PAR LES COMMUNES DE :

GRANDVILLARD BAS-INTYAMON HAUT-INTYAMON

28. CALENDRIER DES CONSULTATIONS 2027 PARENTS-ENFANTS

Croix-Rouge fribourgeoise
Freiburgisches Rotes Kreuz
Association cantonale de la Croix-Rouge suisse

CALENDRIER DES CONSULTATIONS 2027
CONSULTATIONS PARENTS-ENFANTS

District de la Gruyère

Toutes les consultations ont lieu sur rendez-vous, tél. no. 026/347.38.83

Lieu	Adresse	Dates et fréquence		
Bulle	Centre de Consultations parents-enfants Rue de la Sionge 67 rez-de-chaussée	**Sur rendez-vous, tous les jours de la semaine**		
Châtel-sur-Montsalvens	Salle communale Au Village 2 rez-de-chaussée	**Le 2ème mardi du mois, l'après-midi**		
		12 janvier	9 février	9 mars
		13 avril	11 mai	8 juin
		13 juillet	10 août	14 septembre
		12 octobre	9 novembre	14 décembre
La Roche	Foyer St-Joseph Rte de Fribourg 54 rez-de-chaussée	**Le 3ème lundi du mois, l'après-midi**		
		18 janvier	15 février	15 mars
		19 avril	10 mai (2ème)	21 juin
		19 juillet	16 août	20 septembre
		18 octobre	15 novembre	20 décembre
Villars-sous-Mont	Home de la Vallée de l'Intyamon Rte de l'Intyamon 117 1er étage	**Le 4ème lundi du mois, l'après-midi**		
		25 janvier	22 février	22 mars
		26 avril	24 mai	28 juin
		26 juillet	23 août	27 septembre
		25 octobre	22 novembre	27 décembre

Centre de Consultations parents-enfants de la Gruyère

Rue de la Sionge 67
1630 Bulle
rez-de-chaussée



Plus d'informations ?

Tél. 026/347.38.83

29. BIEN VOIR ET ETRE VU : LA VISIBILITE AU SERVICE DE LA SECURITE



Bien voir et être vu : la visibilité au service de la sécurité

La visibilité est un élément essentiel de la sécurité routière. Pourtant, elle est encore trop souvent sous-estimée, alors qu'elle concerne l'ensemble des usagers de la route : automobilistes, cyclistes, piétons et utilisateurs de trottinettes électriques. À travers sa campagne de prévention MADE VISIBLE, le Touring Club Suisse (TCS) rappelle qu'être bien visible est un réflexe simple qui contribue à la sécurité routière

À la tombée de la nuit, sous la pluie, dans le brouillard ou lors des matinées brumeuses, bien voir ne suffit pas : il faut aussi être vu. Une évidence parfois oubliée, notamment en automne et en hiver, lorsque les journées raccourcissent. Les statistiques de l'Office fédéral des routes montrent d'ailleurs que les mois de septembre à novembre comptent parmi les plus accidentogènes de l'année, avec près de 3 000 accidents matériels en moyenne chaque mois. Pourtant, quelques gestes simples permettent de limiter ces risques.

Les automobilistes en première ligne

Pour les conducteurs, la première étape consiste à s'assurer que leur véhicule est parfaitement visible. Des phares propres, des feux en bon état de fonctionnement et l'utilisation des feux de croisement dès que la luminosité diminue sont des réflexes indispensables. Un véhicule bien éclairé permet non seulement de mieux voir son environnement, mais aussi d'être clairement identifié par les autres usagers. Bien voir passe également par une bonne vision : il est recommandé de faire contrôler régulièrement sa vue et de porter des lunettes si nécessaire.

Les bons réflexes pour les deux-roues

Les cyclistes et les utilisateurs de trottinettes électriques doivent eux aussi veiller à leur visibilité. Les vélos classiques doivent être équipés d'un feu blanc à l'avant et d'un feu rouge à l'arrière, à utiliser de nuit ou lorsque la visibilité est insuffisante. Les vélos électriques et les trottinettes électriques, quant à eux, doivent circuler avec leurs feux allumés, y compris de jour. Des réflecteurs, notamment sur les pédales et les roues des vélos, ainsi que des éléments réfléchissants, complètent efficacement l'éclairage et renforcent la visibilité.

Pourtant, il n'est pas rare de croiser des usagers circulant sans lumière, parfois vêtus de noir de la tête aux pieds. Ils restent alors quasiment invisibles jusqu'au dernier moment. Les vêtements jouent également un rôle essentiel : une personne habillée de couleurs sombres n'est visible qu'à environ 25 mètres. Cette distance passe à 40 mètres avec des vêtements clairs ou fluorescents et atteint jusqu'à 140 mètres grâce à des éléments réfléchissants.

Les piétons aussi concernés

Les piétons sont également exposés, notamment lorsqu'ils traversent en dehors des passages protégés ou longent des routes peu éclairées. Habillés de couleurs sombres, ils deviennent rapidement difficiles à distinguer.

Là encore, quelques gestes simples peuvent faire la différence : privilégier des vêtements clairs ou porter des accessoires réfléchissants, visibles de loin dans les phares des véhicules. Aujourd'hui, ces équipements sont de plus en plus intégrés aux sacs et aux vestes des enfants, un bon exemple dont les adultes peuvent eux aussi s'inspirer. À travers sa campagne de prévention MADE VISIBLE, le Touring Club Suisse s'engage à sensibiliser tous les usagers à l'importance de la visibilité. Quelques réflexes simples suffisent à améliorer la sécurité de chacun et à contribuer à des déplacements plus sûrs pour tous.

Contact :
Elena Ramos, Secrétaire générale, 026 350 60 60, elena.ramos@tcs.ch

30. GUICHET VIRTUEL FRIBOURGEOIS

Effectuez vos démarches administratives en ligne !

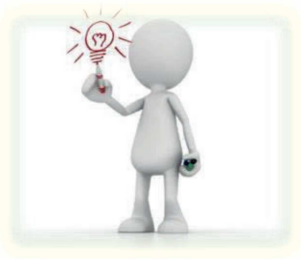

Grâce au développement de la cyberadministration dans notre canton, diverses prestations sont proposées sur le guichet virtuel de cyberadministration de l'Etat de Fribourg. Cette plateforme, destinée à la population permet d'effectuer des transactions par voie électronique avec les autorités.

Afin de faciliter les démarches administratives de la population, la commune de Grandvillard propose désormais à ses citoyens et citoyennes une série de prestations communales en ligne. Les prestations suivantes sont déjà disponibles.

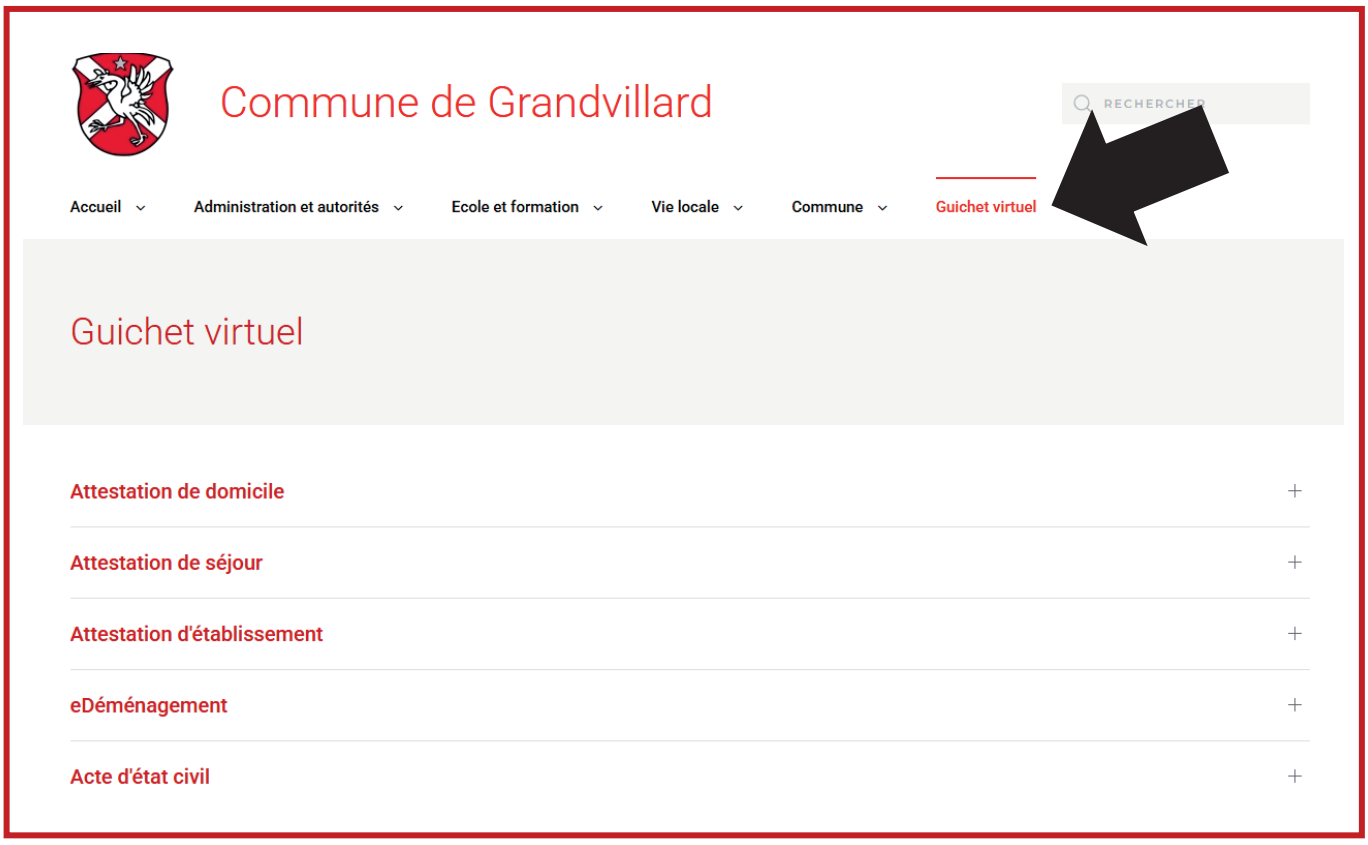

Pour accéder à cette plateforme en ligne, la **procédure à suivre** est la suivante :

1. accéder au site internet egov.fr.ch
2. cliquer sur créer un compte
3. connectez-vous à votre compte Swiss-ID ou créez-en un
4. une fois connecté·e, vous pouvez accéder aux prestations disponibles

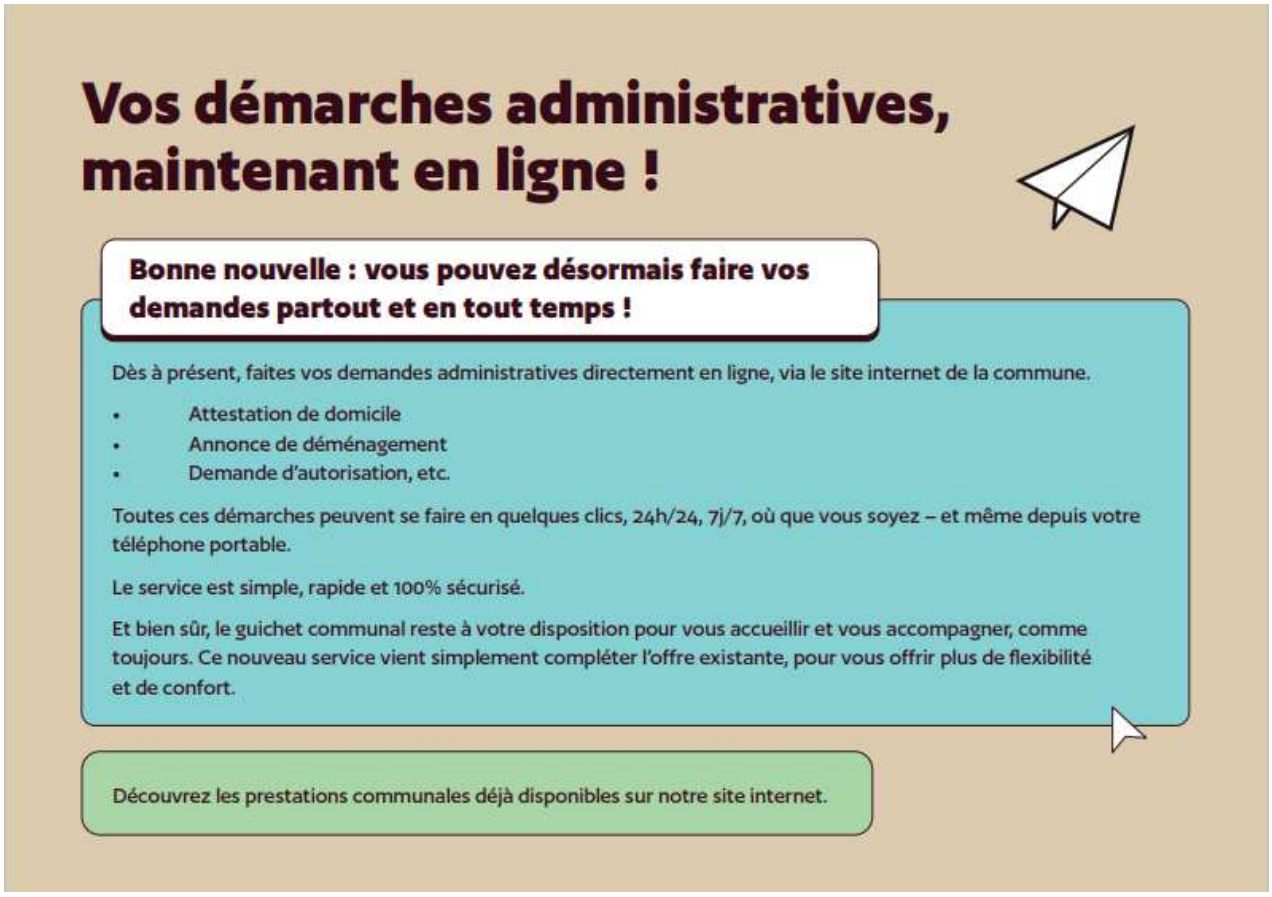

31. TRANSPORTS PUBLICS – CARTES JOURNALIERES DEGRIFFEES « COMMUNE »

Les cartes journalières dégriffées « Commune » vous permettent de voyager presque partout en Suisse pendant une journée entière. Cette offre contingentée a comme principe « plus vous réservez tôt, plus vous voyagez à prix réduit ».

Vous pouvez les acheter auprès de l'Administration com

SBB CFF FFS

Assortiment	Niveau de prix 1: disponible entre 6 mois et jusqu'au plus tard 10 jours avant la date du voyage	Niveau de prix 2: disponible dès que le niveau de prix 1 est épuisé ou a expiré, et jusqu'au plus tard 1 jour avant la date du voyage
2e classe avec demi-tarif	**39.–**	**59.–**
2e classe sans demi-tarif	**52.–**	**88.–**
1re classe avec demi-tarif	**66.–**	**99.–**

Pour savoir où, quand et à quels prix la carte journalière dégriffée Commune est disponible, veuillez consulter la page **cartejournaliere-commune.ch**

32. ACTIVITES ECONOMIQUES



Soucieux de promouvoir les activités économiques et culturelles développées sur le territoire communal, le Conseil communal a décidé d'insérer dans le bulletin communal les informations figurant sur le site de la commune sous l'onglet « activités économiques ».

Nous vous invitons à transmettre à l'Administration communale vos demandes de modifications de la liste ci-après.

Restaurant

Restaurant Le Pic Vert, Maëlle et Hugo

Commerces

Boulangerie de Grandvillard, Samuel Oberson

Laiterie-fromagerie, Laurent Python

Les pâtés en croûte de David, David Suchet

Fromagerie « La Cabriolle », Eric et François Jaquet

Boutique DécoBricoCado, Stéphanie Dévaud

Santé/Soin

Physiothérapie et fitness Léofit, Léonard Jaquet

Phytopharma SA, Markus Etter

Massages thérapeutiques, Corinne Cavuscens

Massages thérapeutiques et drainages lymphatique, Mélanie Blanc

Pédicure, Laurence Beaud

Ortho-bionomy, Corinne Borcard

Infirmière indépendante, Aurélie Caille

Sage-femme indépendante, Réjane Geinoz

Sage-femme indépendante et cabinet de soins pour adultes et enfants, cabinet MyLuNaitSens, Mylène Sottas

Massages, Reiki et Coaching, Marie-Céline Berlioz

Anita Coiffure, Anita Vial

Nicole Coiffure, Nicole Berset

Marchand de bétail

Jean-François Moura

Entreprises/Bureaux

AD Concepts architecture, Pierre-André Frésey

Scierie Borcard SA, Stéphane Borcard

Espaces Sàrl architecture et design - diagnostic amiante, Gurtner Grégoire

Frésey Charpente Sàrl, Gaëtan Frésey

Auto-moto-école

Laurent Auto-moto-école, Laurent Zenoni

Garages

Philippe Borcard

Eric Currat

L'Atelier Vélo, Richard Courtin

Artistes/artisans

Rita Blanc, artiste-peintre

Despond Pierre-André, artiste-peintre

Pharisa Stéphanie, découpages

Indépendants domiciliés à Grandvillard :

Garage de la Forge, Epagny, Pierre Borcard

Pharmacie St-Roch, La Tour-de-Trême, Despond Csilla

Jaquet Nicolas, machines agricoles, Epagny

Carosserie Pharisa SA, Villars-sous-Mont, Pharisa Baptiste

Vannart ingénieurs Sàrl, Pierre Vannart

Lainitude, Bulle, Pascale Borcard

Morier immobilier, Jonatan Morier

GruyèreStone Sàrl, Muriel Borcard

Valentin Raboud Sàrl, chauffage-ventilation-sanitaire, Valentin Raboud

33. LA GRUYERE SE DIGITALISE !





34. SITE INTERNET

N'oubliez pas de consulter régulièrement notre site internet

https://grandvillard.ch/

car vous y trouverez de nombreuses informations !

Ci-après, vous trouvez les 6 étapes à réaliser pour vous **abonner à notre lettre d'information ainsi qu'à des informations concernant nos activités** :

1. ouvrir le site https://grandvillard.ch/
2. se rendre en bas à gauche de la page d'accueil





COMMUNE DE GRANDVILLARD
1666 Grandvillard
+41 26 928 11 50

https://grandvillard.ch/

administration@grandvillard.ch